

L'Anjou laïque

N° 96 Journal de la Fédération des œuvres Laïques de Maine et Loire - 2,50 €

Trimestriel - Avril 2011

Ils se soulèvent !



Laïcité ! Laïcité ! Laïcité !

Il y a encore un an il était ringard de parler de laïcité. On la voulait moderne, adaptée, relookée, adoucie. Vous vous souvenez de Nicolas Sarkozy vantant de sa tribune du Vatican la dimension spirituelle des prêtres de l'Église catholique, limitant celle des instituteurs de la République à l'apprentissage des tables de multiplication et de la règle d'accord du participe passé. En bref, on

voulait une laïcité qui ne soit plus laïque.

Reviement. Aujourd'hui tous se gargarisent du mot, même Marine Le Pen...même ces députés de l'UMP qui proposent l'organisation d'une journée annuelle de la laïcité.

En ce qui nous concerne, à l'Anjou laïque, le jour de la laïcité, c'est tous les jours...et même en dehors des périodes électorales.

Marianne

• **Morte la Révolution ?**
pages 10 à 14

• **L'accouchement sous X remis en cause**
page 15

Edito

L'histoire n'est pas finie. Les peuples du monde arabe se sont rebellés contre les autocrates qui les oppriment. La Tunisie fut le foyer du soulèvement. L'aspiration à plus de liberté et à moins d'injustices sociales furent les ferments de sa révolte. Pour ce pays, l'impossible est révolu. Il s'est ouvert de nouveaux horizons (pages 10 à 14). Mais rien n'est écrit dans le ciel. Des femmes et des hommes d'importance organisés pour exercer le pouvoir politique et économique, ici et là, veillent. Cette oligarchie sans frontières, ramifiée dans les nations, scrute le mouvement pour mieux le maîtriser « démocratiquement » ou militairement. Elle tentera de modéliser les devenirs nationaux pour que les réels pouvoirs ne leur échappent pas complètement. Il n'est pas fortuit que le régime de la Turquie, inféodé à l'OTAN, fut présenté comme une issue démocratique. Complices de l'oligarchie de pouvoirs (politique et économique) ou imprégnés de son idéologie, nos médias dominants sont, en revanche, peu diserts sur les processus démocratiques porteurs de changements fondamentaux.

Les assemblées constituantes d'Amérique latines et celle revendiquée en Islande furent occultées. Mais, peut-être qu'en France, de démocratie nous ne manquerions pas. N'avons-nous pas, une Constitution stipulant dans son préambule « un gouvernement par le peuple et pour le peuple ». Hélas, cette forte formule héritée d'un projet républicain laïque et social, n'est plus qu'une ensei-

gnée oubliée. La constitution de 1958 a enfanté une République quasi monarchique. L'oligarchie (toutes nuances confondues) s'y complaît. « Démocratiquement », elle l'a renforcée par un référendum en 2000¹. Considérant le peuple immature, elle peut même ostensiblement gouverner « contre ». Ce fut le cas en 2009, lorsque ses caciques politiques firent adopter par le Congrès réuni à Versailles le traité de Lisbonne, copie conforme d'un projet constitutionnel européen rejeté par le peuple. Là encore il y eut un consen-

sus entre les hommes et les femmes de pouvoir pour bafouer la souveraineté populaire. Il n'est pas étonnant que la confiance dans les politiques s'étiolle (articles ci-dessous et page 4). Et pourtant le principe d'un « gouvernement par le peuple et pour le peuple » est ancré dans notre histoire révolutionnaire et populaire (articles sur la Commune page 9). N'est-il pas urgent que le peuple fran-

Des gouvernements par les peuples et pour les peuples

çais renoue avec ce passé et, pour préparer l'avenir, se dote d'une constituante² afin d'instituer une constitution « démocratique, laïque et sociale » respectueuse de la souveraineté populaire ? la réhabilitation de la politique implique son appropriation.

Jack Prout

¹ Quinquennat et ordre du calendrier (les élections présidentielles précèdent de quelques mois les législatives)

² <http://www.pouruneconstituante.fr>

Refus du libéralisme et confusion politique

Une enquête Sofres-Fondation Gabriel Perri menée en juin 2010 relève des évolutions fortes et continues à propos des questions sociales, économiques et politiques.

Elle montre qu'en même temps que s'accroît la défiance vis à vis du politique et des politiques, la critique du système économique capitaliste et de ses effets se radicalise.

La dégradation des conditions de vie.

À la question « Pensez-vous que les gens vivent moins bien qu'il y a cinq ans ? », les personnes interrogées répondaient oui à 44% en 2001 et à 71% en 2010, soit une progression énorme de 27 points.

Les raisons de cette situation sont clairement identifiées.

Ainsi 87% des sondés (81% en 2001) se déclarent inquiets de la puissance sans contrôle des marchés financiers, la crise née en 2008 est passée par là. Ils sont 44% en 2010 (50% en 2001) à penser que le profit est positif, 22% en 2010 (36% en 2001) que la Bourse est quelque chose de positif, 34% contre 53% en 2001 que les privatisations sont positives. Les réponses à apporter sont, elles

aussi, formulées avec force.

Ainsi 89% des sondés considèrent que dans une entreprise les salariés doivent avoir autant leur mot à dire que les actionnaires.

Ceux qui considèrent que l'Etat doit intervenir pour contrôler et réglementer l'activité des entreprises sont de plus en plus nombreux : 55% en 2010 contre 47% en 2001.

Cela parce qu'ils constatent (50% en 2010 contre 39% en 2001) que l'influence du patronat est trop importante et que celle des syndicats ne l'est pas assez (52% en 2010 contre 42% en 2001).

Pour conclure en toute logique, l'affirmation selon laquelle « Il faut changer complètement la société » recueille l'accord de 58% des personnes interrogées contre 46% en 2001.

Quelles attentes politiques ?

Dabord, il y a un véritable regain d'intérêt puisque 50% des sondés disent s'intéresser à la vie politique contre seulement 40% en 2001.

Les enquêteurs proposaient d'apprécier trois grands « systèmes » de société.

Le capitalisme obtient une appréciation positive de 33% des sondés en 2010

contre 41% en 2001 soit un fort recul. Le socialisme reçoit une appréciation positive de 56% des sondés contre 53% en 2001.

Le communisme reçoit 18% d'appréciation positive contre 19% en 2001.

Par contre à la question « Les responsables politiques se préoccupent-ils de ce que pensent les gens comme vous? », les réponses positives ne cessent de reculer : 37% en 1978, 27% en 1995, 18% en 2001, 17% en 2010.

Ce recul de 27 points peut être rapproché de l'augmentation constante de l'abstention et des votes blanc et nuls. La réponse à la question « Pour les prochaines années, j'ai confiance pour gouverner le pays » dans la gauche 16%, dans la droite 18%, ni gauche ni droite 69% confirme la défiance vis à vis du politique et des hommes politiques.

A la question du positionnement droite/gauche des sondés, la réponse « ni droite, ni gauche » recueille 31% des réponses, autant que le cumul « à gauche » et « très à gauche ».

Des tendances lourdes confirmées

La multiplication des sondages et enquêtes réalisés sur le même thème

font apparaître les mêmes tendances et confirment la pertinence des résultats. Ainsi, selon un sondage Ifop-La Croix réalisé en janvier 2011, 52% des personnes interrogées condamnent le système capitaliste.

Le baromètre de l'opinion du Cevipof qui a publié les résultats de son enquête fin janvier 2011 confirme cette appréciation : 47% des sondés considèrent que le capitalisme doit être réformé en profondeur (40% en 2009).

En même temps, 83% des sondés considèrent que les responsables politiques se préoccupent peu ou pas du tout de « ce que pensent les gens ».

Très logiquement 56% des sondés déclarent n'avoir confiance « ni dans la gauche, ni dans la droite pour gouverner le pays » et 57% d'entre eux constatent que « la démocratie ne fonctionne pas bien » en France.

Cet écart croissant entre la vacuité perçue des réponses politiques et la mise en cause toujours plus vigoureuse de l'économie capitaliste ouvre de multiples possibles, y compris le pire.

Jean Louis Grégoire

HUMEURS ET RUMEURS

Acceptable !

Sa majesté « droit dans ses bottes », le maire de Bordeaux, ministre des Affaires Étrangères, Alain Juppé, a décrété que les électeurs de l'UMP pouvaient voter pour un candidat de gauche « acceptable » dans un duel avec un candidat du Front National.

À l'adjectif acceptable, le dictionnaire des synonymes donne les équivalents suivants :



admissible, convenable, correct, honnête, passable, possible, potable, présentable, recevable, satisfaisant, suffisant, valable.

L'un d'entre eux convient bien à Monsieur Juppé : suffisant, non pas au sens d'acceptable, mais de poseur, bêcheur, infatué, pédant, prétentieux, vaniteux, et même, vain.

LLM

Hors sol

Les hommes politiques ont inventé un nouveau terme pour qualifier un candidat aux élections qui ne serait pas du terroir : c'est un « hors-sol » comme la volaille élevée en batterie. Dans une interview au journal « Ouest-France », aux lendemains des élections cantonales, le sémillant président du conseil général, Christophe Béchu, donne ce conseil à ses adversaires socialistes : « Il y a eu (de leur part) erreur tactique et de sélection de candidats, davantage à l'étiquette, parfois hors sol. » Pour être un bon candidat dans le Maine-et-Loire, il fallait donc être élevé en plein air de la bonne campagne angevine afin de picorer au mieux les voix des électeurs. Et surtout ne pas exhiber son label. C'est une bonne tactique effectivement : les « poulets » de Monsieur Béchu avaient presque tous pris soin de ne pas s'afficher UMP.

LLM

Paulette

Gémin



« C'est Mai 68 qui m'a le plus marquée »

L'Anjou laïque : Qu'est ce qui a motivé ton engagement militant laïque ?

Paulette Gémin : A l'époque où j'ai débuté ma vie professionnelle, on ne se posait même pas la question. Un instituteur public adhérait spontanément à l'Amicale laïque, comme d'ailleurs au Syndicat des instituteurs.

Il faut dire aussi que j'avais été très marquée dans mon enfance et ma jeunesse par la vie militante de mon père et de son entourage. Mon père avait fondé en 1904 à Renazé, le premier syndicat ardoisier. J'ai fait ma première « manif » à 5 ans, en février 1934.

Mon père avait également fondé une coopérative ouvrière, l'Union prolétarienne, et j'allais l'écouter quand il prenait la parole dans des réunions.

J'ai donc tout de suite adhéré à l'Association laïque de Baugé. Rapidement, j'ai fait partie de son Conseil d'administration, auquel j'appartiens toujours. J'ai longtemps été secrétaire de l'association et je me suis occupée de sa compagnie théâtrale jusqu'en 1970. J'étais aussi responsable du Syndicat des instituteurs pour les cantons de Baugé et Noyant et j'allais souvent voir les collègues, ne serait-ce que pour récupérer les cotisations.

L'A.L. : Des événements marquants

dans ta vie militante ?

P.G. : C'est Mai 68 qui m'a le plus marquée. J'allais de commune en commune tenir des réunions pour mobiliser les gens. En tant que responsable syndicale, j'étais allée voir tout mes collègues des cantons de Baugé et Noyant pour les persuader de se mettre en grève.

L'A.L. : Comment vois-tu la place de la laïcité aujourd'hui ?

P.G. : Ce qui me gêne, c'est que souvent les gens associent laïcité et athéisme. C'est une idée stupide, on peut parfaitement être croyant et laïc.

Il m'est arrivé de rencontrer des prêtres favorables à cent pour cent à la laïcité.

La confusion est entretenue par les deux orthographes, laïc et laïque. Pour les dictionnaires, ce sont des synonymes alors que c'est très différent. Est laïc celui qui n'appartient pas au clergé, mais qui n'est forcément laïque dans ses convictions.

Le problème de la laïcité de l'école demeure important. Il ne devrait pas y avoir de prise en charge par l'Etat de l'enseignement privé, directement ou indirectement par la déduction fiscale des dons.

La laïcité, dans le bon sens du terme, n'est pas liée à la croyance ou à l'incroyance. Par exemple, je trouve regrettable que les musulmans n'aient pas de lieux de culte convenables et soient obligés de prier dans la rue ou dans des caves. En contrepartie il est important que leur pratique se limite à leurs rites religieux et qu'ils respectent les autres croyances ou incroyances.

*Propos recueillis par
Jacky Minier*

Ses dates

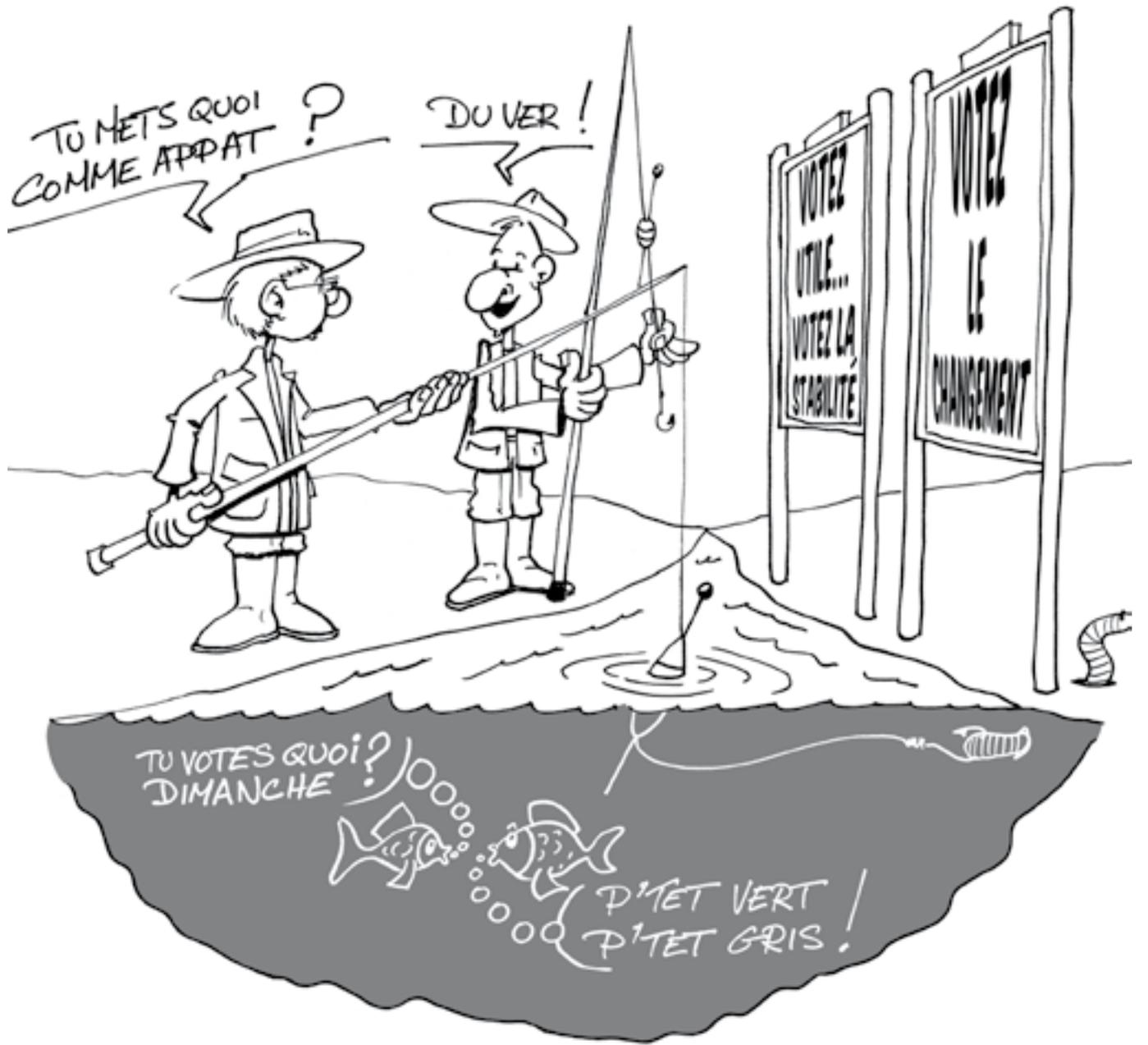
Avril 1929 - Naissance en Mayenne d'un père ouvrier ardoisier et d'une mère fille de paysan

1949 - Elle entre à l'Ecole Normale de Rennes après le baccalauréat

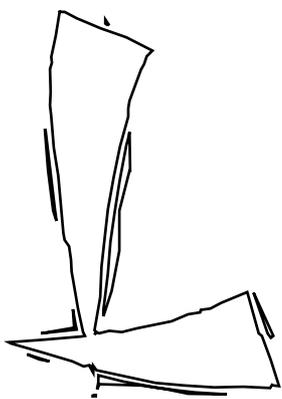
1951 - Premier poste d'institutrice en Maine-et-Loire
1952 - Elle est nommée au Cours complémentaire de Baugé pour enseigner le Français, l'Histoire et la Géographie

1966 - Le Cours complémentaire devient CEG
1976 - Principale-adjointe du Collège de Baugé, poste qu'elle occupe jusqu'à sa retraite en 1984

Élections cantonales



Belle victoire des abstentionnistes



es abstentionnistes ont tort, mais ils gagnent. Qu'on tourne les chiffres des élections cantonales dans tous les sens, les partis politiques ont du mouron à se faire. La démocratie aussi.

C'est, hélas, vrai partout en France, même à l'Ouest, terre autrefois très légitimiste. Pourquoi ? L'interrogation est revenue en boucle dans tous les commentaires du premier et second tour. Oui ! Pourquoi 55% des Français ont-ils préféré partir à la montagne ou aller à la pêche aux moules, plutôt que

d'aller déposer un bulletin dans les urnes ?

Cherchez le peuple !

Vient d'abord le leitmotiv préféré des gens bien informés : le manque d'éducation politique de nos compatriotes. « Ils ne savent pas à quoi sert un conseil général. » Puis, leur total désintérêt pour ce genre d'élections : « Ils savent à quoi sert le conseil général mais ils n'en ont rien à battre. » Ensuite, leur rejet de tout ce qui est politique : « Ils en ont marre du personnel politique actuel. On prend quasiment les mêmes et on recommence. » D'où le relatif succès du Front national. Le comble étant que le parti de Marine Le Pen a présenté des candidats dont certains n'ont même pas fait campagne.

Enfin, et surtout, la répartition sociologique des candidats. Combien d'ouvriers, d'employés, d'agriculteurs ou même de petits commerçants et de petits patrons parmi les élus ? Com-

bien de jeunes, Combien de femmes ? Il est sans doute temps que les partis politiques, notamment les deux plus importants, s'interrogent sur leur façon de traiter ceux qui constituent tout de même la majorité du peuple de France.

Cherchez l'UMP !

La Région Pays de la Loire n'échappe pas au phénomène général. Elle révèle cependant quelques particularités. Dans le Maine-et-Loire d'abord, la gauche perd deux sièges alors qu'elle n'arrêtrait pas d'en gagner depuis vingt ans. A Saint-Georges-sur-Loire, le candidat PS est victime d'un mauvais report de voix, laissant passer un candidat sans étiquette, mais estampillé Majorité départementale. A propos d'étiquetage, on remarquera qu'une grande partie des candidats de droite ont évité soigneusement de se présenter sous le logo UMP. C'est vrai aussi en Mayenne et en Vendée. Cela fait penser au vieux, très vieux réflexe

du « Moi, je ne fais pas de politique, Monsieur ! » C'est bien connu, il n'y a que les gens de gauche qui font de la politique. On croyait qu'avec Nicolas Sarkozy, l'UMP s'assurait ! En Loire-Atlantique, les désaccords entre PS et Europe Écologie Les Verts, à propos notamment du futur aéroport de Notre-Dame-des-Landes, laissent comme un goût d'amertume... Et la Sarthe, alors ! Le PS pensait bien ravir ce bastion de droite à son ex président, le premier ministre François Fillon. Raté ! La droite n'a finalement perdu qu'un siège. C'est toujours ça de pris. Qu'en conclure pour les élections présidentielles de 2012 ? Que rien n'est jamais acquis. Qu'il va falloir travailler le terrain pour redonner aux Français le goût de la politique, et donc de la démocratie. La vraie !

L.L.M.

Une fonction inscrite sans le temps

Les historiens s'accordent généralement pour trouver le départ de la fonction dans la personne du « magistrat aux mœurs » créé par la Convention en 1793. Plus tard en 1806, le premier Empire nomme dans le même rôle des Conseillers et réserve cette charge aux ecclésiastiques.

C'est en 1833, que le terme de délégué fait son apparition,

La « loi Falloux » du 15 mars 1850 crée les « délégations cantonales » formées de délégués cantonaux. Ce sont alors des auxiliaires de l'Administration. On peut considérer que de 1806 jusqu'à l'avènement de la IIIe République, ce lointain ancêtre était avant tout l'œil des Pouvoirs civils et religieux.

Les délégués sont désignés par l'Inspecteur d'Académie, pour 4 ans. Leur mandat est renouvelable et toujours révocable.

Chaque délégué exerce sa fonction à titre individuel. La surveillance des bâtiments scolaires constitue l'aspect le plus évident, mais non le seul de sa mission. Il peut être consulté sur des projets de construction, d'aménagement et d'équipement des locaux, sur l'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures de classe. Sa fonction s'étend à tout l'environnement éducatif. Il est membre de droit du Conseil d'École. Son rôle est de faciliter les relations de l'enseignant avec

L'Union DDEN sans le Maine et Loire

Créée en 1947, elle assure la liaison avec les délégués en publiant régulièrement des informations par le biais de son bulletin départemental (Le Délégué 49)

Représentante de fonctionnaires bénévoles, elle entretient des relations avec les autorités départementales en matière scolaire. Militante, elle est membre de différentes associations : Jeunesse au Plein Air, Pupilles de l'École Publique, O.C.C.E (Office Central de la Coopération à l'École), Comité Vi-

De la surveillance au soutien.

Il en est tout autrement avec la loi Goblet du 30 octobre 1886. Certes la dénomination est maintenue, mais le délégué cantonal devient le regard des familles et de la société. C'est un « sage que l'on consulte », une sorte de missionnaire laïque et républicain. Il apparaît sous son jour actuel.

Sous la IIIe République, de nombreux textes officiels précisent le rôle du délégué. Ils fixent également les critères pour le choix des délégués : « il faut rechercher avec soin le concours de véritables amis de l'école » (1900, Georges Leygues ministre de l'instruction publique).

En 1947, les délégués cantonaux (ceux qui le souhaitent) s'organisent en fédération nationale indépendante. Le fonctionnaire bénévole peut s'associer pour la défense de l'école.

En 1969, le délégué cantonal devient délégué départemental. Les délégations sont alignées sur les secteurs scolaires.

Extraits du « Délégué » (revue de la fédération)

Une fonction officielle

la municipalité, les partenaires du système éducatif et l'administration.

gilance Laïcité

Elle organise chaque année, en liaison avec l'O.C.C.E, le concours des écoles fleuries. Elle est présidée par Jacques Manceau.

Elle agit au quotidien pour la défense de l'école publique laïque.

Elle est de tous les combats : réouverture de l'école publique d'Andrezé, collège et lycée de Beaupréau, défense de l'école maternelle publique, refus de la mise en place des EPEP (Établissement Public d'Enseignement Primaire)...

L'an dernier, elle a mené un combat exemplaire dans « l'affaire » de l'école de Chavagnes les Eaux.

Les DDEN du secteur ont agi pour mettre fin à une situation créée en 1984. Avec les autres organisations, ils ont gagné. La séparation des deux écoles est devenue effective et l'école publique avec ses trois classes peut désormais accueillir, de la maternelle au CM2, les 75 élèves inscrits.

Patrick Duyts

Laïcité: LES DÉLÉGUÉS DÉPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE



Odile Parès DDEN à Beaulieu-sur-Layon : « Pour moi il n'y a qu'une école communale : l'école laïque »

À Angers les DDEN se fondent et se refondent

À Angers, en 1906 est née au sein de la ligue de l'enseignement qui y tenait son congrès, « l'Union nationale des Délégués cantonaux ».

À Angers, en mars 1947, après la dissolution de Vichy, la Fédération est reconstituée sous le nom de Fédération nationale (indépendante) des unions départementales des délégués cantonaux.

Pour le collège de Beupréau

une lettre au ministre



C'est la deuxième que fois le Collectif Vigilance Laïcité de Maine et Loire écrit au Ministre de l'Éducation nationale. La première lettre n'eut pas de réponse. La dernière, datée du 9 février, fut adressée pour information au Président du Conseil général, aux conseillers généraux, au Président du Conseil régional, au Préfet et à l'Inspection académique. Son objet est le collège de Beupréau.

Une nouvelle fois le collectif demande que l'article L 141 du code de l'éducation stipulant que « l'organisation de l'enseignement public gratuit et laïque à tous les niveaux est un devoir de l'État » soit appliqué par les autorités compétentes à Beupréau ». Sont visés l'Inspection académique pour la création de postes d'enseignants et le Conseil général pour la construction du Collège.

Le lycée public ouvrant ses portes en 2015, pour enfin assurer la continuité du service public d'éducation de la

maternelle à la terminale à Beupréau, il faudrait que le Collège soit construit cette année. Le Collectif informe le Ministre que le Conseil Départemental de l'Éducation Nationale (CDEN) du 15 novembre 2010, toutes composantes confondues (syndicats, associations et élus), a voté un vœu allant dans ce sens. Conformément au décret numéro 86-486 du 14 mars 1986, ce vœu fut adressé à l'Inspectrice d'Académie et à M. le commissaire de la République. Selon ce texte, les fonctionnaires de l'État doivent mettre le Conseil général en demeure d'inscrire l'opération du collège public de Beupréau dans la liste de ses investissements.

La mauvaise foi est mentionnée

Il est signalé au Ministre que ni l'Inspection académique, ni le Préfet n'avait donné suite à ce vœu. Il lui est aussi indiqué que le président du Conseil général s'en moqua et réitéra son refus de construire le collège. Lors de

la réunion du Conseil général qui suivit la séance du CDEN, il renia même son engagement qui était de construire un collège public à Beupréau à condition que les collèges publics des cantons voisins atteignent en tout 700 élèves. Comme ce chiffre sera dépassé dès l'année prochaine, Christophe Béchu l'abandonne et revient sur la nécessité d'une gestion rigoureuse des deniers publics.

Le collectif démonte cet argument déjà avancé lors de la campagne électorale des régionales. « La progression de l'enseignement public dans les Mauges étant régulière, la construction d'un collège public à Beupréau est inéluctable. (...) Au lieu de différer la décision, il eût fallu, au contraire, l'avancer. Sur le même terrain réservé par la commune de Beupréau, des travaux précédant ceux qui seront entrepris pour le lycée auraient permis des « économies d'échelle ». C'est un des objectifs des cités scolaires. »

La lettre se termine par un avertissement. « Il va de soi que si ce courrier restait lettre morte, le collectif en déduirait une collusion entre le gouvernement et la majorité politique du Conseil général de Maine et Loire. Il saurait alors où manifester sa volonté de voir la légalité républicaine s'appliquer à Beupréau. »

J. P.

Le Collectif Vigilance Laïcité de Maine et Loire :

DDEN- FCPE - FOL- Francas
FSU - JPA - LDH- OCCE
- SNEP- SNES- SNESUP-
SNUipp-
Solidarité laïque- SUD-
Education - UNSA Education

L'association Dom Sortais monte au créneau

Gestionnaire des trois établissements privés existants à Beupréau, l'association s'insurge. Le lycée public qui ouvrira en 2015 provoquerait du chômage dans le personnel de l'enseignement privé. De plus des bâtiments subventionnés par des financements publics seraient inutilisés. Il y aurait péril dans la demeure suite à une baisse d'effectifs.

Des élèves fréquentent donc ses établissements par défaut. C'est bien là, la reconnaissance implicite d'un besoin d'une cité scolaire publique.

Toutefois, l'association ne s'inscrit pas dans la guerre scolaire de mauvai-

se réputation. Elle se garde bien de dénigrer l'enseignement public, comme le fit naguère le conseiller général du canton. Elle prétend même que ses établissements sont identiques à ceux du service public. À se demander pourquoi ils existent ?

Charitable, elle justifie uniquement son opposition au lycée public par des raisons sociales. Pour sauver des emplois, elle oserait même (paraît-il) déposer un recours administratif pour concurrence déloyale ! Pour un enseignement privé catholique qui, au nom du libre choix, implante des antennes auprès des établissements publics exist-

tants, c'est ne pas manquer d'audace, pour ne pas dire de culot.

Mais que les épigones du moine Dom Sortais sachent que le sort du personnel du privé ne nous indiffère pas. Pour cette raison, le Collectif Vigilance Laïcité de Maine et Loire, dans une pétition contre les crédits publics à l'enseignement privé, demandait que les maîtres du privé qui le souhaitaient puissent être intégrés dans le public.

Des études prouvent qu'une seule école financée par des fonds publics serait une grande source d'économie pour l'État et les collectivités territoria-

les, notamment au niveau des locaux. L'association partage apparemment cette analyse. À Beupréau, elle demande tout simplement que les fonds publics soient uniquement réservés à l'enseignement catholique ! À quand une demande de concordat pour Beupréau entre le Vatican et le Conseil général ? Christophe Béchu pourrait enfin alors s'appuyer sur une législation consacrée pour ne pas construire un collège public.

J. P.

Une belle école publique à Daumeray

E

lle porte le nom de Maurice Ludard. Nous étions au lycée ensemble. Maurice donc, après sa scolarité secondaire, fut nommé à Daumeray. Avec Josette, son épouse, il y resta toute sa carrière. Il y entama sa trop brève retraite.

À partir de 1963, il assume la direction du groupe scolaire de deux classes. « En face », il y avait une école privée forte de six classes. Le directeur en était Jules Davy, maire de la commune. Les Ludard étaient sur terre étrangère. Unis dans la vie et dans le travail, ils allaient y semer et y récolter.

Une élégance naturelle et une cordialité dénuée de familiarité sont des atouts pour un jeune enseignant. Mais le charme, seul, ne suffit pas pour conquérir des parents d'élèves. Il faut faire travailler et réussir leurs enfants. Et, tout à la fois, se faire aimer et se faire

respecter dans sa classe. La réputation du bon maître alors s'établit et la réputation de l'école se forge. C'est ce qu'il arriva. En 1968, cinq ans après leur arrivée, l'effectif atteint justifie l'ouverture d'une troisième classe. L'hégémonie de l'école privée s'était fissurée.

Elle se fissura d'autant plus que le directeur de l'école publique ne se satisfaisait pas d'être un bon professionnel. En dehors de l'école, il s'est impliqué dans la vie du village. Il contribua à créer le club de football et fonda la section de tennis de table. En 1988, c'est l'ouverture d'une quatrième classe. L'estime de la population pour que la mairie consente à fournir des équipements et du matériel pédagogiques est nécessaire, mais pas suffisante, surtout lorsqu'elle est dirigée par le directeur de l'école « d'en face ». Il faut convaincre les conseillers municipaux de ses légitimes demandes. Dans un village, le meilleur moyen d'y parvenir est de devenir un de leurs pairs. Maurice se présenta trois fois aux élections

communales et trois fois fut élu. Les deux écoles étaient présentes quasiment es qualité au conseil municipal. Maurice, ancien footballeur finaud, savait marquer le directeur de l'école privée et, couleur de maillot oblige, s'en démarquer. Désormais son camp domine : 5 classes contre 4.

Indéniablement, le développement du service public d'éducation à Daumeray fut l'affaire du couple Ludard. C'est une juste reconnaissance que le nom de l'école porte le nom de Maurice trop tôt disparu.

Cependant, rien n'obligeait le Maire actuel, Jean Luc Davy, fils de Jules, de rendre cet hommage à celui, qui, au détriment de l'école « familiale », développa l'école laïque : l'école « d'en face ». Cette décision honore le maire en tant que personne.

De l'école d'en face à l'école d'à côté.

Le nom de l'école est une chose, mais tout autre chose fut le projet initial

de Jean Luc Davy. Il aurait souhaité que l'école catholique (construite en même temps et à côté de l'école publique) soit intégrée dans un projet global communal. Il fallut, paraît-il, que la loi lui fut rappelée. Faute de fonds propres suffisants, l'enseignement catholique renonça à réaliser un projet identique à celui de l'école publique. Jean Luc Davy en fut, paraît-il, contrarié. Il rêvait un groupe scolaire unifié architecturalement. Sous les mêmes toits, les parents auraient pu y choisir librement leur école. Le passage de l'école « d'en face » à l'école « d'à côté » est devenu une stratégie pour les tenants de l'enseignement privé. Jean Luc Davy, président départemental des maires ruraux et conseiller général, aurait sans doute bien voulu préfigurer dans sa localité un service d'éducation communal à deux branches, l'une catholique et l'autre publique.

J. P.



HUMEURS et RUMEURS

La chasse

Après la chasse aux prix, la chasse aux Roms. Chez Leclerc, on aime bien chasser. A Nantes, la direction du magasin a éjecté manu militari deux familles de voyageurs. « Illégal »,

a dit haut et fort le vice président du tribunal de grande instance de Nantes, Daniel Castagné. « Dans un pays démocratique, le lynchage ou l'expédition punitive n'a pas le droit de cité... Le droit et la raison prévalent contre la passion et la force », a-t-il confié à Ouest-France.. Le très honorable magistrat rappelle que c'est la loi du 9 juillet 1991 qui régit les expulsions. « J'ai en mémoire beaucoup de situations d'expulsion qui auraient pu déraper. Même lorsque les forces de l'ordre interviennent, il y a parfois de la casse », insiste-t-il en précisant

que nul ne peut se faire justice. Dans ce monde de brutes, on aime bien entendre des choses comme ça.

LLM

Grosse tête

Pour annoncer le carnaval, les bénévoles du quartier du Lac de Maine avaient installé une grosse tête de Nicolas Sarkozy dans une cage dorée surmontée d'un écriteau avec l'inscription « Zozo Doué ». Une automobiliste n'a pas supporté cette atteinte à la dignité présidentielle et a téléphoné à la direction du zoo

de Doué-La-Fontaine qui s'est sentie salie. On se demande bien pourquoi. Confondre « zozo » et « zoo », faut le faire, et « doué » peut très bien être un adjectif et non un nom de lieu. Ce n'est pas une grosse tête qu'ils ont, les « offensés », mais une cervelle de moineau. Et depuis quand la loi française interdit-elle la caricature ? La procureure d'Angers nous le dira bientôt. Une enquête est en cours. Rien que ça !

LLM

L'ÉMEUTE



des perreyeurs à Angers en 1790

Les « émotions populaires » contre la vie chère, les émeutes de la faim, ponctuent ici et là l'histoire de l'Ancien Régime. Et la révolution de 1789 est née de la conjonction de trois crises : sociale, politique, économique (celle-ci étant liée à de désastreuses récoltes).

L'Assemblée constituante, en 1789 a voté la liberté du commerce des grains et la spéculation sur ceux-ci continue¹. Le Lion d'Angers (en octobre 89) puis Saumur (en avril 90) connaissent ainsi des troubles provoqués par la cherté des grains.

Contre « les accapareurs »

Angers, en septembre 90 connaît une quasi insurrection. Le 4 septembre l'augmentation du prix du blé suscite une manifestation devant l'Hôtel de Ville². Des carriers, des perreyeurs viennent grossir la foule et un incendie se déclare dans la halle³.

La municipalité requiert la cavalerie du Royal-Picardie qui disperse l'émeute et arrête son chef présumé, Anizon. La révolte se propage alors dans la ville, « le plus grand nombre de citoyens applaudissait⁴ », cependant que « 200 femmes se rendaient chez le lieutenant de police, lui demandant à grands

cris la délivrance du prisonnier ». La municipalité la refuse mais lors de son transfert Anizon est délivré par la foule. Des patrouilles militaires « composées presque entièrement d'officiers et de sous-officiers de la Garde nationale », prennent le contrôle des rues.

L'émeute reprend

Le lendemain, 5 septembre « le peuple s'enflamme de nouveau » à la nouvelle de l'arrivée d'importantes quantités de grains à l'Hôtel Dieu. A ce moment, « la Garde nationale ne voyait encore dans l'insurrection du peuple qu'une réclamation juste ». Les autorités décident alors de baisser le prix du pain pour calmer les esprits. Mais dans le

même temps, à l'appel du tocsin à Trélazé, Saint Barthélémy, Saint Léonard, Saint Augustin et Sorges « 1500 perreyeurs armés de fusils, faux, fourches, brocs, broches à rôtir et bâtons arrivent aux Champs de Mars (place Leclerc aujourd'hui). Le maire, de Houlières, les calment en annonçant la diminution du prix du pain et sa volonté de poursuivre en justice les accapareurs... On entend alors les cris de « vive les Angevins ! vive le Maire ! la paix est faite ! ». Mais des manifestants veulent entrer dans la ville par la porte St Michel⁵. Mêlée confuse où des officiers et « de bons citoyens » sont mal menés et retenus par la foule. À la demande du maire, la cavalerie charge, disperse l'émeute. « Il a péri 50 à 60 perreyeurs, plus de 30 ont été

fait prisonniers ». Quelques femmes sont également arrêtées. On relève 5 à 6 blessés légers du côté de « l'ordre ». Les jours suivants quatre meneurs présumés sont pendus sur le Champ de Mars dont une femme nommée Gauthier « chef de meute de cette horde de furie qui voulait embraser la ville ». Le drapeau rouge de la loi martiale est hissé aux carrières et « la partie gangreneuse de la Garde nationale » est désarmée.

La revendication des « bras nus » au « droit au pain » comme garantie du droit à l'existence ne figurait pas dans la déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen...

Jean-Paul Brachet

¹il faudra attendre la loi du Maximum de la Convention montagnarde en 1793

² et ³ Place Imbach aujourd'hui

⁴« lettre d'un Ami de la Constitution, de l'Ordre et de la paix » adressée à Larévellière-Lepeaux, député à la Constituante.

⁵Angers était alors ceinturé de remparts, au niveau des boulevards intérieurs actuels.

HUMEURS ET RUMEURS

Soeur Roselyne

Mère Térèse et soeur Emmanuelle auront un jour pour collègue, à la droite de Dieu le père, soeur Roselyne. En multipliant les pains ... pardon

les vaccins elle avait déjà apporté la preuve de ses accointances divines, notre Roselyne nationale. Son amour du prochain, les généreux élans de son cœur, la ministre de la Solidarité et de la Cohésion sociale les a confirmés lors du lancement de la grande cause nationale contre la solitude (à Bordeaux le 23 janvier). La belle âme ! Elle a parlé de tendresse et des vertus du bénévolat : « Il faut que la société marche sur ses deux jambes, un État fort, le bénévolat, la tendresse, le regard ». Qu'en termes choisis ces choses là son dites. Traduisez : investissez dans la

charité, vous en récolterez les bénéfices au centuple, dans un autre monde ... et cela allégera les charges de l'État en matière de justice sociale. Aux tongs roses et au maillot de l'équipe de France de football (de la belle époque) l'équipement de sainte Roselyne se complète désormais d'une auréole.

J.G

Laïcité sélective

Devant ce qu'il considère comme la menace le l'intégrisme musulman en France, Sarkozy rejoint le Front national pour brandir bien haut la laïcité de la Républi-

que Française. République qu'il représentait aussi lors de son allégeance faite au pape et lorsqu'il insistait lourdement sur les origines et la culture chrétienne de la France et la reconnaissance due à l'Église catholique. Laïcité que notre président met encore au fond de sa poche quand il privilégie sans vergogne l'enseignement confessionnel par rapport à l'école de la République. Laïcité oui. Mais uniquement quand ça l'arrange.

J-C M.

**NOUS AVONS EN MÉMOIRE
QUELQUES SOUVENIRS SCOLAIRES
AVEC DES DATES ET QUELQUES
ÉVÈNEMENTS AUTOUR DE CETTE
PÉRIODE CONCERNANT LA DÉFAITE
DE SEDAN, LE SIÈGE DE PARIS ET LA
CHUTE DE NAPOLÉON III. EN RÈGLE
GÉNÉRALE RIEN SUR LA COMMUNE
DE PARIS POURTANT PORTEUSE
D'UNE GRANDE MODERNITÉ.**



La bourgeoisie applaudit les Versaillais

La Commune de Paris en 1871 fut à la fois la résistance du peuple parisien, une révolution qui a duré 72 jours, du 18 mars au 28 mai 1871.

Ce peuple originaire aussi bien des provinces françaises que de l'étranger refusait l'instauration d'une pseudo-république que le Gouvernement de Défense Nationale tentait de mettre en place après les années noires du régime de Napoléon III. Il refusait les conditions de l'armistice de ce Gouverne-

ment avec la Prusse.

Le peuple avec le Comité Central prennent un certain nombre de mesures qui représentent une œuvre sociale d'une extraordinaire modernité. Ils instaurent une véritable démocratie avec des élus mandatés contrôlés et révocables à tout moment et où les étrangers sont considérés comme des citoyens à part entière. Avec l'Union des femmes, des mesures d'émancipation sont acqui-

Le temps des cerises

**EN RELISANT LE PROGRAMME DE LA COMMUNE DE
PARIS, ON PEUT MESURER LE CHEMIN QU'IL RESTE
À PARCOURIR POUR RÉALISER LES OBJECTIFS
QU'ELLE S'ÉTAIT FIXÉ EN 1871.**

La lutte contre le chômage, exigée par la Commune, n'est pas réalisable dans un système libéral où les lois du marché se substituent aux valeurs de solidarité, d'égalité, de justice. Les demandeurs d'emploi, toutes catégories confondues, sont plus de 4 650 000 fin décembre en France. Leur nombre a

augmenté de 5,3% en un an. Huit millions de Français vivent sous le seuil de pauvreté.

L'égalité hommes-femmes n'est toujours pas assurée. Si les mœurs ont évolué, les salaires des femmes, à qualification égale, restent inférieurs à ceux des hommes.

Un anniversaire d'actualité

La Commune de Paris

ses pour les femmes avec le principe à travail égal salaire égal, le droit au divorce et l'union libre. Ils décrètent la séparation de l'Église et de l'État. La commission de l'enseignement s'engage pour que l'école devienne publique, laïque, gratuite et obligatoire. Des communards fiers d'être ouvriers mettent en place l'enseignement professionnel, y compris pour les filles. Des décrets font force de lois et il est ainsi créé des chambres syndicales, des coopératives et des sociétés de secours, l'abolition du travail de nuit, l'interdiction des amendes et retenues sur salaire. Ils luttent contre le chômage.

À partir d'avril 1871, l'armée versaillaise se réorganise et à la mi-mai les troupes de Thiers donnent l'assaut sur Paris avec une terrible répression. Il y a 25 à 30 000 exécutions sommaires, plus de 46 000 arrestations dont 874 femmes et 544 enfants et 4213 déportations de femmes et d'hommes en Nouvelle Calédonie.

N'est-ce pas Léo Frankel, Juif hongrois, devenu ministre du travail pendant la Commune de Paris qui déclarait : « La Révolution du 18 mars (1871) a été faite par la classe ouvrière. Si nous ne faisons rien pour cette classe, je ne vois pas la raison d'être de la Commune » ?

À l'occasion du 140^e anniversaire de la Commune de Paris, l'association régionale des Pays de la Loire des Amis de la Commune de Paris 1871 organise deux initiatives en Anjou :

- le vendredi 20 mai prochain de 17 h 30 à 20 heures déambulation historique dans les huit rues d'Angers portant le nom des responsables de la Commune (Quartier du Lac de Maine, départ square G. Flourens).

- le vendredi 27 mai à 20 heures Salle Pelloutier à la Bourse du Travail d'Angers, conférence-débat par René Bidouze, militant syndicaliste et historien sur le thème « Les services publics et la Commune de Paris ».

Rémy Barbier

Des étrangers, Roms ou sans papiers, sont recherchés et expulsés ; leurs enfants sont arrêtés à la porte des écoles. Ils sont stigmatisés, rendus responsables du chômage et de l'insécurité.

La démocratie est bridée par le régime présidentiel.

Les élus ne sont toujours pas révocables, comme le voulait la Commune. Au service d'une oligarchie financière, le chef de l'État édicte les lois que le Parlement entérine. Il faut dire que dans cette instance les ouvriers et les salariés, qui constituent 54% de la population active, sont représentés par moins de 1% des députés.

Entouré de ses ministres qui confondent parfois leur intérêt personnel avec le service de l'État, le Président règne : il a confisqué les pouvoirs.

Les services publics sont démantelés ou privatisés.

Plus de 32000 postes de fonctionnaires sont supprimés chaque année.

La loi de séparation de l'Église et de l'État, promulguée en 1905, est malmenée. L'école laïque est concurrencée par un enseignement privé qui bénéficie des largesses du pouvoir actuel, au point d'être interdite dans certaines communes (collège public à Beaupréau).

Le programme de la Résistance, les nationalisations et les acquis sociaux sont remis en cause. Les inégalités se creusent. La mal-vie et la détresse s'amplifient.

Mais la Commune n'est pas morte. 58% des Français pensent qu'une révolte est souhaitable. Au Moyen-Orient comme en Afrique, les peuples opprimés veulent se débarrasser de leurs chaînes.

Pour que revienne demain le temps des cerises.

Jean-Pierre Thuleau



dans le rétroviseur de l'Histoire

Voilà que s'ébrouent des peuples voués – pensait-on – à courber indéfiniment l'échine, et cela du fait de l'Islam¹ Islamisée au VII^e et VIII^e siècle l'Afrique du Nord fut du XVI^e au XIX^e sous autorité turque, celle de l'Empire ottoman, gardien de l'Islam sunnite². Seul le Maroc (régenté depuis le XVIII^e siècle par la dynastie des Alaouites) échappa à la domination ottomane. Celle-ci avait divisé le littoral, de l'Égypte à la frontière marocaine, en quatre régences : celles du Caire, de Tripoli, de Tunis et d'Alger, dessinant les limites des états contemporains.

Un même peuple ?

On pourrait le croire. Cela à partir de la vision communautariste du panarabisme dont l'égyptien Nasser fut le héraut après la nationalisation du canal de Suez en 1956.

Par ailleurs, partout l'Islam sunnite prédomine de façon écrasante. Toutefois, si l'arabe (avec ses variantes locales) est la langue quasi unique de l'Égypte à la Tunisie, le berbère a une réelle importance en Algérie et au Maroc.

Ajoutons qu'en Lybie surtout et au Maroc les individus se sont longtemps définis socialement par rapport à leur clan. La Lybie, pays de tribus nomades, ne fut dominée par l'Italie qu'une

trentaine d'années. Quant au Maroc, passé sous protectorat français en 1912, il conserva sa monarchie de type féodal, à base tribale et religieuse, le sultan étant considéré comme descendant du prophète Mahomet.

Par contre, en Tunisie, le protectorat français s'appuya, à partir de son instauration en 1881, sur une bourgeoisie urbaine anciennement développée par le commerce méditerranéen.

Pour ce qui concerne l'Algérie, la sanglante et longue guerre de conquête de 1830 à 1870 et la colonisation européenne³ ont largement éradiqué le tribalisme.

Enfin l'Égypte l'ignore depuis longtemps³ avec un pouvoir central fort, nécessité par la maîtrise agricole de la vallée du Nil.

Des nations constituées

Donc, leur histoire diffère ; celle de leur indépendance en particulier.

La décolonisation du Makrech a été plus précoce et plus facile. La fragile main-mise italienne sur la Lybie fut balayée par la seconde guerre mondiale. S'en suivit l'instauration par les britanniques d'une monarchie que renversa un coup d'état militaire (Kadhafi) en 1969.

En Égypte, la Grande Bretagne avait imposé son protectorat de fait pour contrôler le canal de Suez⁴ dans un

état déjà « moderne ». Le pouvoir fut remis officiellement aux monarques en 1933, l'Égypte demeurant dans la mouvance britannique jusqu'à ce que l'armée renverse la monarchie en 1952. La décolonisation du Maghreb nous est plus familière. En 1957, la France se débarrasse de ses protectorats où se développaient d'importants troubles nationalistes, sous l'impulsion du laïque Bourguiba en Tunisie, du sultan au Maroc. Ce lest visait à sauvegarder « l'Algérie française ». Résultat, sept ans d'une guerre d'indépendance confuse (de 1954 à 1961) dans une optique nationale-étatique, ignorant la question démocratique, les revendications linguistiques berbères, la laïcité.

Le sabre et le Coran.

De l'Égypte au Maroc, la nation est réputée s'incarner dans un chef et son parti, avec un rôle prééminent accordé à l'armée (Moubarak, Kadhafi, Ben Ali, en sont issus). Encore qu'en Algérie, le chef soit l'homme d'une conjonction historique de l'armée et du F.L.N.

Au total, ce sont imposées des oligarchies s'appuyant sur un appareil d'état répressif et corrompu. Ces oligarchies ce sont alliées avec des religieux, les Oulémas⁵ pour contrecarrer, à l'origine, les influences marxistes en fa-

veur de réformes économiques et sociales. Mais après la faillite de l'univers soviétique, la boîte de Pandore s'est ouverte, opposant « croyants » et « mécréants ». Ce qui a entraîné partout une répression contre les islamistes et permit de justifier du même coup la pérennité des régimes dictatoriaux. Cela, jusqu'à ce que, face au marasme social et au vide de pouvoirs sans autre objet que leurs intérêts particuliers, la politique soit irrésistiblement de retour. Les sujets veulent désormais devenir des citoyens.

J.P. Brachet

¹ et ² Islam = soumission. Sunna = tradition.

³Un dixième de la population en 1954.

⁴Sauf dans le désert du Sinaï et en Haute Égypte près du Soudan.

⁵Ouvert en 1869 il était la propriété d'une compagnie franco-britannique (surtout britannique...).

⁶Dans le sunnisme d'Afrique du Nord, tout repose sur l'avis consensuel des Oulémas, les docteurs en théologie.

Entretien avec

Monique Cerisier ben Guiga

sénatrice

MONIQUE CERISIER-BEN GUIGA EST MEMBRE DU PARTI SOCIALISTE, MEMBRE DU GROUPE DE L'ASSOCIATION DÉMOCRATIQUE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER (ASSOCIATION QU'ELLE PRÉSIDE DEPUIS SEPTEMBRE 2009) À L'ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER. PROFESSEUR DE LETTRES, ELLE EST DEVENUE SÉNATRICE REPRÉSENTANT LES FRANÇAIS ÉTABLIS HORS DE FRANCE LE 27 SEPTEMBRE 1992 ET RÉÉLUE LE 23 SEPTEMBRE 2001.

Anjou laïque : Peut – on dire que le statut social (ses différents rôles sociaux) de la femme tunisienne, jusqu' à la chute du régime “ Ben Ali ”, était différent de celui des autres femmes des autres sociétés arabo – musulmanes

Monique Cerisier- ben Guiga : Oui, parce que le mouvement d'émancipation des femmes en Tunisie est ancien, qu'il a commencé spontanément, qu'il a été étendu par le code du statut personnel édicté dès 1956, à l'initiative du président Bourguiba, à toutes les Tunisiennes. Enfin, le statut libéral des femmes a été conforté par la diffusion de l'instruction, aux filles comme aux garçons, dans toute la population, au lendemain de l'indépendance. De plus, dès la fin des années 1960, l'accès à la contraception a libéré les femmes du poids des maternités trop nombreuses et non désirées.

Je précise. Dès la fin du XIXème siècle, des voix s'élevaient en faveur des droits des femmes et c'est l'œuvre de Tahar Haddad en 1930 qui a inspiré Bourguiba. Ce sont les familles des professeurs de l'université de la grande mosquée Ez-Zitouna qui ont donné l'exemple en scolarisant leurs filles, pour certaines jusqu'à l'enseignement supérieur, droit, médecine, dès les années 1920 1930. Le mouvement s'est étendu à la bourgeoisie des villes côtières ensuite. Le code du statut personnel qui a donné aux femmes des droits pratiquement égaux à ceux des hommes correspondait à l'attente des groupes sociaux dominants et les autres, villageois, ruraux, ont suivi, avec difficultés et réticences.

Toutefois l'aspiration à la modernité a été plus forte que le conservatisme patriarcal.

Dès les années 1980, nombre de femmes tunisiennes bénéficiaient de l'autonomie que leur donnaient les revenus de leur travail, qu'elles soient ouvrières ou ingénieurs. Pouvoir se marier sans l'autorisation d'un tuteur, gagner sa vie, décider de procréer ou non, prendre l'initiative d'un divorce et ne plus être menacée de la répudiation, tel est le sort des Tunisiennes et il est exceptionnel dans le monde arabe.

A. L. : Les femmes tunisiennes ont – elles joué un rôle dans cette “ révolution ” ?

M. C. b. B. : Les femmes tunisiennes ont naturellement joué un rôle dans la révolution car elles participent activement et depuis longtemps à la vie sociale. Parmi les jeunes diplômés privés d'emploi qui ont été à l'origine du mouvement, les femmes étaient les plus pénalisées. Elles ont participé à la mobilisation via facebook et les blogs et ont manifesté tout autant que les jeunes hommes. C'était impressionnant de voir des femmes de tous âges, à Kasserine ou à Thala, dans ces régions du Centre Ouest où le patriarcat tient encore bon, descendre dans la rue, répondre aux journalistes, crier leur révolte.

A. L. : Si oui, quelles étaient leurs principales revendications ? Quelle place pour l'égalité (homme / femme) et la laïcité, dans ces revendications ?

M. C. b. B. : Dans les premières se-

maines, les revendications des femmes ne différaient pas de celles des hommes : en leur qualité de citoyennes elles exigeaient d'être traitées avec dignité, d'être respectées, d'avoir accès à l'emploi sans piston ni corruption et de voir partir Ben Ali, sa famille et son système de vol généralisé du produit du travail des Tunisiens.

Ce n'est que depuis quelques semaines qu'à Tunis, des femmes se sont mobilisées et ont manifesté sur les mots d'ordre de laïcité et de mixité, en réponse aux revendications d'islamistes sur la séparation des étudiants et étudiantes sur les campus et dans les cités universitaires.

A. L. . Pensez-vous que les valeurs telles que la liberté et l'égalité entre les citoyens, en particulier entre (homme / femme) puissent être garanties par la loi, sans que La Tunisie puisse être un pays laïque ?

M. C. b. B. : La Tunisie n'est pas un pays laïque. L'article I de la constitution de 1959 est très clair :

Article premier. - La Tunisie est un État libre, indépendant et souverain: sa religion est l'Islam, sa langue l'arabe et son régime la république.

La religion musulmane est enseignée à l'école, couplée à l'instruction civique. Toutefois, ce qui est important, c'est que les lois, code du statut personnel, code pénal et l'ensemble de la législation sont indépendants de la loi religieuse. Il n'y a que dans les cas où les textes et la jurisprudence ne permettent pas de répondre au problème posé qu'un magistrat peut se référer à la charria. Le régime de Ben Ali a laissé beaucoup de latitude en ce domaine aux magistrats conservateurs en échange de leur soumission absolue dans le domaine de la répression sociale, politique et de leur laisser-faire face à la corruption, dont ils n'étaient pas les derniers à profiter.

La notion de laïcité est une particularité française à laquelle je tiens beaucoup mais je n'imagine pas que la Tu-



nisie puisse devenir un pays laïque, pas plus que les États-Unis ou l'Allemagne. Toutefois, un bon équilibre y a été trouvé depuis 1959 et si les islamistes profitent de la révolution pour mettre en cause les lois civiles et le statut des femmes, ils rencontreront une très vive opposition, y compris chez des femmes qui portent le voile.

A. L. Allons – nous vers une nouvelle constitution qui garantirait cette laïcité ?

M. C. b. B. : Je ne sais encore rien de la constitution qui se prépare. Je suppose qu'il se trouvera beaucoup de juristes et de citoyens pour défendre le maintien de l'article 1er car il garantit un modus vivendi entre les sphères privées et politiques acceptable par une société attachée à sa religion. Je ne crois pas qu'il se trouverait, dans la société tunisienne d'aujourd'hui une majorité pour voter une constitution laïque. Mais face au conservatisme social et religieux des islamistes, j'espère que les tenants de la liberté de pensée et de l'égalité des sexes sauront se mobiliser dans un puissant mouvement politique.

*Propos recueillis par
Hédi Djélassi*

Après plus d'un demi siècle, le code du statut personnel (CSP) en Tunisie a fait figure d'exception en continuant d'occuper dans le monde arabe une place à part. c'est que le CSP a poussé encore plus sa logique en refoulant le droit musulman du champ des sources de légalité en l'évacuant du système de validité formelle de ses prescriptions donnant aussi au droit de la famille tunisienne vocation à l'autonomie législative et à l'émancipation normative.

Ce moment de l'histoire politique tunisienne s'est situé aux premières années de l'indépendance depuis 1956. L'État sous la conduite de son leader de l'époque Habib Bourguiba entreprend une réforme qui bouleverse la société en sommant le peuple d'avancer dans la voie du progrès. L'émancipation de la femme sera le levier de la politique moderne. Un deuxième moment de l'histoire commencera dès la première année de l'ère du régime Ben Ali en 1987. Voulant mettre fin à la contestation islamiste après l'avoir ménagée, le président déchu tranche, donnant " aux principes du CSP ", la valeur de " supra légalité " en faisant de celui-ci le thème capital de la politique consensuelle. Le printemps de la femme tunisienne n'a jamais été aussi fleuri dans les champs des pays arabes où celle-ci a toujours été sans doute

nifestants pour mettre fin à des années de dictature et de fausse démocratie. C'est en ceci que réside la force de cette révolution : l'élément féminin a donné un sacré coup d'accélérateur à la révolution du Jasmin. La femme est sortie dans la rue, main dans la main avec son alter égo masculin en ayant à l'esprit la seule force du courage et de l'espoir de jours meilleurs. Arborant une " chéchia " symbole de ses ancêtres et se drapant des couleurs de leur mère-patrie, les voix féminines se sont élevées scandant leur volonté de vivre dans un pays libre du joug totalitaire d'une oligarchie qui n'a que trop duré. " Sans la femme tunisienne, a dit un poète, il n'y aurait pas eu de révolution fleurie ". La femme indépendante tunisienne a fait rappeler à un pays paralysé par la peur, que c'est Bourguiba le vrai père de l'indépendance qui lui

discrimination des femmes. " L'indépendance de la sphère publique par rapport à la norme religieuse ", qui a été réclamée par les partisans au séminaire démocratique en Tunisie tenu la semaine dernière, a permis de montrer la nécessité d'une prééminence des valeurs universelles " a expliqué M. Kamel Jendoubi, président du réseau euro-méditerranéen des droits de l'homme.

Des centaines de personnes ont également manifesté en Tunisie " pour une Tunisie laïque " suite à la découverte d'un prêtre polonais mort égorgé et à des incidents avec des islamistes qui ont attaqué une rue dédiée à la prostitution légale. Les manifestants mobilisés scandaient haut et fort " Pour un pays laïque ", " Pour une Tunisie laïque ", " Arrêtez vos actes extrémistes ", " Laïcité = liberté et tolérance ". La Tunisie a toujours été ouverte et cette manifestation a prouvé que notre pays est tolérant, nous refusons le fanatisme, nous voulons renforcer la laïcité dans la pratique de la loi. Il faudrait apprendre à séparer le spirituel du temporel.

Face à ces défis, il est urgent que les défenseurs de la laïcité consolident leur rang, se rassemblent pour défendre les acquis, promouvoir l'action et la pensée laïque pour faire régresser les dangers que fait peser l'islam politique. Défendre ces valeurs laïques et ces idées est un devoir féminin et masculin car ces particularités sont celles de la Tunisie et de son histoire. Elles ouvriront certainement des perspectives favorables à une action en faveur de la diffusion d'une culture laïque. Cela n'est pas aussi évident, mais c'est cela l'avenir démocratique dans une Tunisie nouvelle. Il faut commencer à travailler et faire des campagnes.

Certains ont déjà pris l'initiative de créer une Association culturelle qui rassemble des universitaires, des intellectuels, des chercheurs... qui participent activement à l'animation des secteurs prioritaires pour l'action laïque. Cette association se consacrera à la défense et à la promotion de la laïcité et des valeurs culturelles laïques. Elle sera aussi continuellement mise à l'abri de toute manipulation à des fins qui ne sont pas celles du mandat que lui ont fixé ses fondateurs. Pour le moment, il faudrait encore patienter jusqu'au 24 juillet prochain pour avoir pour la première fois de notre histoire des élections libres et faire parler les urnes. Mais une question se pose : Est-ce que les élections libres vont-elle ramener une véritable démocratie ?

Nadia Ayadi



enviée. Est-ce son destin de tunisienne qui prendra toujours les devants comme la reine Elyssa la fondatrice de Carthage ?

Après la révolution du 14 janvier dernier qui marquera encore l'histoire de la Tunisie, une question se pose : pourquoi la révolution tunisienne a mis moins de temps pour donner ses fruits que toutes les autres dans le monde arabe et suite à son " effet domino " ? La Tunisie pourra toujours se targuer d'avoir créé une première depuis toutes les indépendances arabes : celle d'un peuple pacifique, désarmé et surtout sans leader ni idéologie pour faire chuter un tyran agrippé au pouvoir au prix de vies sacrifiées sans peur et sans calcul. Cet exploit est un cas d'école pour toutes les populations qui aspirent à la véritable démocratie. Une partie du secret de cette spécificité révolutionnaire est que justement les femmes ont joué un rôle déterminant

a donné cette place privilégiée dans la société qui fait d'elle une véritable exception. C'est pour cela que nous tenons encore plus à ces acquis qui ont fait connaître nos plus beaux moments de notre histoire.

On constate aujourd'hui que dans la confusion des idées qui se libèrent, les laïques sont regardés par certains, comme des ennemis, ou considérés comme porteurs d'un système de valeurs étranger aux sociétés arabo-musulmanes. Notre société qui risque malheureusement de régresser, juste en citant par exemple les remises en cause des acquis de la femme où la question de ses droits est souvent au centre de toutes les tentatives de l'irréductibilisme islamiste d'imposer un retour en arrière. Il doit être parfaitement clair que la question de l'accès des femmes à l'égalité entière avec les hommes est une question primordiale, qu'elle doit être considérée comme " non négocia-

Apprendre à séparer le spirituel du temporel

en participant au mouvement de soulèvement populaire dès sa première étincelle. Elles sont descendues spontanément consolider les rangs des ma-

ble ". Elle se situe au centre même de nos convictions démocratique et laïques : il ne peut y avoir ni démocratie ni citoyenneté dès lors que continue la

*Rédactrice en chef
de la revue
« Femmes et Réalités »*



Hédi Djelassi

Des inégalités insupportables

Anjou laïque : Êtes-vous étonné des événements en Tunisie ?

Hédi Djelassi : La réponse est non. Depuis une dizaine d'années, le mécontentement gagnait la majorité des Tunisiens. Certes il s'agit d'une majorité hétéroclite, aux préoccupations parfois diamétralement opposées, mais le rejet de Ben Ali et plus particulièrement de son entourage composé de " nouveaux riches " n'ayant aucune légitimité, en était l'élément fédérateur.

En 1987, ben Ali a été adoubé, par les US et la France et, à l'intérieur, par ce qui restait de l'élite tunisienne, c'est-à-dire une petite bourgeoisie composée surtout d'arabophones qu'un Islam modéré n'effrayait pas. L'autre partie, francophone et francophile avait déjà quitté la Tunisie, effrayée qu'elle était, par la vacation du pouvoir (Bourguiba malade...) et par l'éventuelle arrivée des islamistes radicaux au pouvoir. Toutefois, ce changement de régime a été à l'origine accepté. En effet la fin de règne de Bourguiba a été marquée par un renforcement de la répression. (. . .)

Toléré au début de son règne, car perçu comme le sauveur d'une Tunisie délaissée, après Bourguiba, Ben Ali a engagé des réformes pour desserrer l'autoritarisme de fin de règne. Des réformes sont engagées (abolition de la présidence à vie, réformes économiques conformes à l'orthodoxie libérale).

A. L. : Ben Ali fut donc initiateur d'un changement ?

H. D. : voulant dépasser la dépendance de la Tunisie envers une croissance fondée sur les faibles coûts de main d'œuvre, il met l'accent sur une com-

pétitivité autour de la formation et des innovations. Ces choix seront à l'origine d'un développement rapide des nouvelles technologies et particulièrement de l'Internet. Les " publinets " et les cybercafés vont se multiplier et la ferveur pour les nouvelles technologies va être grandissante dans les différentes régions.

Progressivement, le développement des nouvelles technologies sera à l'origine de la formation d'une nouvelle communauté et d'une cyber-société qui va échapper aux mécanismes de contrôle de l'Etat et aux tracasseries d'une bureaucratie tatillonne. Cette société jouera un rôle important dans la cyber-dissidence et dans la révolution du 14 janvier 2011.

A. L. : Sa popularité relative fut donc de courte durée ?

H. D. : Très vite, les contraintes internationales et sa faible capacité à convaincre à l'intérieur, vont être la cause d'un raidissement du pouvoir. D'abord, parce qu'il n'a jamais obtenu l'adhésion des dépositaires de l'héritage de Bourguiba (culture, laïcité, humanisme...), ensuite il a dû se priver, très vite, d'une partie des arabophones tentés par le discours des islamistes ; voire des intégristes. L'opposition, à ces derniers, va lui permettre de justifier, la mise en place d'une dictature féroce.

Par ailleurs, la corruption et la mauvaise gouvernance qui se sont développées dès le début des années 1990, ont bénéficié surtout aux cercles les plus proches du pouvoir et aux différents clans mafieux. Ces pratiques ont été à l'origine de l'accumulation de grandes fortunes dans un temps très limité et surtout d'une mainmise sur

HÉDI DJÉLASSI, PROFESSEUR DE SCIENCES ÉCONOMIQUES À ANGERS, EST NÉ EN TUNISIE. IL Y A FAIT SES ÉTUDES SECONDAIRES. IL A ACCEPTÉ DE NOUS FAIRE PART DE SON ANALYSE¹.

d'importants secteurs économiques, notamment dans le domaine bancaire, dans le tourisme, dans la construction immobilière entre autres. Cette accumulation de fortunes et surtout son étalement obscène ont été révélés au grand jour après la révolution. Tous ces éléments témoignent d'un processus de blocages qui gagne tous les rouages de la société tunisienne.

A. L. Quelles en sont, d'après vous, les causes du soulèvement ?

H. D. : ce pouvoir ne durait que par la force et par, aussi, la volonté des grandes puissances. Il suffisait d'une étincelle !

Aujourd'hui ce type de pouvoir, devenant coûteux et gênant, n'est plus nécessaire aux grandes puissances avec la mondialisation et la généralisation du modèle capitaliste.

Peut-être pour certains, il fallait que cela change en Tunisie pour que rien ne change ! (bientôt en Egypte et dans d'autres pays, aussi sans doute). Mais il y a aussi explications propres à la situation intérieure.

Une population instruite grâce à l'héritage de Bourguiba et des inégalités qui devenaient de plus en plus intolérables, malgré un niveau de vie moyen en hausse, furent certainement les raisons principales du soulèvement. Le rôle de l'UGTT (Union Générale Tunisienne du Travail), un syndicat historique en Tunisie, la passion pour la liberté et l'égalité, l'explosion des moyens de communication (internet,

réseaux sociaux...) créèrent les conditions de sa réussite.

A. L. : Quelle évolution prévoyez-vous ?

H. D. : L'Union générale tunisienne du travail (UGTT) est la seule organisation de masse du pays après la déconfiture de l'ex-parti au pouvoir. Historiquement, sa base a toujours représenté un contrepoids naturel au système autoritaire établi. Aujourd'hui, elle est à la pointe du combat pour la défense des acquis de la révolution. Et, avec la ligue des droits de l'Homme, elle pourrait jouer un rôle de rassembleur. Ces deux organisations continuent, en parallèle avec l'armée, de jouer désormais un rôle national pour permettre la réalisation des objectifs de la révolution. Elles soutiennent les représentants du pouvoir de transition quand ils œuvrent dans le cadre du respect de la volonté populaire.

Après cette période d'euphorie et de liesse, légitimes d'un pays qui vient de briser les chaînes de l'oppression, il faudrait que celui-ci arrive à se doter de nouvelles institutions démocratiques solides pour donner au peuple tunisien une véritable garantie qu'un retour en arrière sera impossible.

*Propos recueillis
par Jack Proult*

¹ Article intégral sur le blog de l'Anjou Laïque



On n'en a pas fini avec la Révolution

De belles âmes l'avaient enterrée ! La Révolution n'était qu'un épiphénomène calamiteux. Même la Grande, celle de 1789. Ne parlons pas des autres et notamment la Russe de 1917. Et pourtant, elle est là et bien là la Révolution.

« Il faut en finir avec la révolution ! ». Quelques intellectuels patentés n'avaient pas de mots assez durs pour fustiger ses défenseurs : « démagogues, nostalgiques d'un passé moyenâgeux, ou pire, dangereux populistes antidémocrates ».

Il n'aura suffi qu'un craquement d'allumette sur le corps arrosé d'essence de Mohamed Bouazizi, petit marchand de fruits et légumes tunisien, pour réduire en cendres leurs savantes théories. Car cette allumette a justement allumé les révoltes, prémices des révolutions.

Un désespoir tout nu

La presse a beaucoup insisté sur l'importance d'Internet dans la propagation des soulèvements tunisien et égyptien. Comme si ce moyen de communication, efficace et rapide certes, était à la source même de ces mouvements. C'est un peu vite oublier le désespoir tout nu des jeunes du Maghreb et d'Afrique, confrontés au chômage perpétuel et à la pesanteur de sociétés patriarcales.

Ils n'ont pas tous à leur disposition les moyens modernes de communication, ces jeunes gens « qui tiennent les murs » dans les grandes villes africaines. Ils savent simplement se reconnaître dans leur quête désespérée d'une vie meilleure, d'une dignité, d'un travail. Ils trouvent ensuite les moyens de mieux communiquer pour mieux organiser leur révolte.

N'inversons pas l'ordre des choses : ce n'est pas la modernité qui est à l'origine des révoltes, ce sont les révoltés qui se servent de la modernité.

Toujours est-il que les insurrections éclatent partout dans le monde ara-

be. Personne ne s'y attendait. Surtout pas les gouvernements européens, uniquement préoccupés du maintien de l'autre côté de la Méditerranée de régimes autocratiques, véritables chiens de garde contre une immigration massive.

Un cheminement

Ces révoltes, nous dit-on encore avec condescendance, ne constituent pas

res. Quelques critères cependant nous font l'espérer.

Pour les observateurs attentifs de l'Afrique, les révolutions y cheminent depuis longtemps, plus ou moins apparentes. Lentement mais sûrement, de courageux Africaines et Africains transforment leurs sociétés, le plus difficile pour eux étant le moins révolutionnaire chez Mathiez : « changer les formes politiques et le personnel

les richesses de leurs pays concentrées dans les mains de cupides oligarques.

Puis, il y eut ces « circonstances fortuites » : les manifestations réprimées (et oubliées) dans les mines de potasse de Tunisie, puis, plus tard, le sacrifice par le feu du jeune Mohamed Bouazizi, suivi de bien d'autres. Cette torche humaine qui a galvanisé les peuples pour chasser à mains nues les reîtres du pouvoir en place. Pour « changer



des révolutions. Des vraies ! Dans son ouvrage sur la Révolution Française, l'historien Albert Mathiez écrivait en 1922 : « Les révolutions, les véritables, celles qui ne se bornent pas à changer les formes politiques et le personnel gouvernemental, mais qui transforment les institutions et déplacent la propriété, cheminent longtemps invisibles, avant d'éclater au grand jour, sous l'effet de quelques circonstances fortuites. »

Mathiez fait donc le tri entre les révolutions qui sont dignes du nom dans sa plénitude, et celles qui le seraient moins ou pas du tout.

Difficile de décréter, aujourd'hui, si les révoltes du monde arabe deviendront des révolutions pleines et entiè-

gouvernemental », surprotégés par les armées et les grands intérêts internationaux.

Un sacrifice

Si les gouvernements Ben Ali et Moubarak sont si vite tombés, c'est sans doute parce qu'il y avait eu ce préalable du cheminement de la révolution dans les esprits des Tunisiens et des Égyptiens... et de leurs armées. Chez eux, la part principale du processus révolutionnaire avait été réalisée (la volonté de transformer les institutions et le déplacement de la propriété, comme l'explique Mathiez). Concernant les institutions, les peuples avaient soif de démocratie. Concernant la propriété, ils ne supportaient plus de voir

les formes politiques et le personnel gouvernemental ».

Pourquoi douter ? Ces peuples courageux ont, aujourd'hui, la volonté et les capacités d'empêcher de nouvelles oligarchies de confisquer leur révolution.

En tout cas, quoi qu'en disent ou n'en disent pas (certains se sont bien gardés d'ouvrir la bouche) nos « grands intellectuels », les révolutions, les vraies, sont en marche dans toute l'Afrique. Ce grand continent va nous surprendre dans les années à venir, et plus vite qu'on ne le pense. Et, qui sait, nous donnera des leçons pour que nous refassions la nôtre, de Révolution.

Louis Le Méter

Remise en cause de l'accouchement sous X !

Alors que la mère avait accouché sous X et souhaitait que son enfant soit adopté, la cour d'appel d'Angers vient de confier Hélène à ses grands-parents

Ces derniers ont affirmé avoir vu le bébé à la maternité. Aussi, la justice a-t-elle permis des tests ADN pour confirmer un lien biologique. Ensuite, contre la loi en vigueur, la cour d'appel a prétendu qu'Hélène devait grandir dans sa famille biologique pour qu'elle n'ait pas le sentiment d'être abandonnée.

Une mère trahie

Est-ce vraiment l'intérêt de l'enfant de rester « sans parents » *adoptifs* ? Suite à la décision de justice, elle sera élevée par un homme et une femme (ses grands-parents) qui ne pourront lui donner leur nom ni la reconnaître comme leur fille. En effet, elle ne peut devenir légalement la sœur de sa mère.

De plus, est-ce vraiment l'intérêt de l'enfant d'être « approprié » par des grands-parents en conflit avec sa mère biologique ? Mère biologique qui « souhaitait rompre tous les liens pouvant exister entre elle et l'enfant, mais également avec sa propre parenté ». Contre sa volonté, le lien du sang a donc prévalu. C'est, en négatif, une étrange façon de considérer l'apport des familles adoptives.

En transgressant la loi les juges angevins ont versé dans le compassionnel et n'ont pas joué leur rôle de tiers ! N'était-ce pas le rôle de l'État de remédier à la détresse d'une mère dans l'impossibilité d'assumer son

rôle ?

Le Planning Familial rappelle que pour certaines femmes l'accouchement sous X est l'ultime solution, surtout aujourd'hui (hélas) où l'accès à l'IVG devient de plus en plus difficile. L'accouchement sous X respecte le droit de chacun à ne pas être parent. Il ne doit pas être considéré comme un « abandon » voulu par des femmes indignes mais comme un acte protecteur envers l'enfant devant les difficultés d'être mère. Pour qu'un bébé devienne l'enfant de ses parents, il faut qu'il ait été désiré par eux. C'est le sens de l'adoption.

Remise en cause d'un droit

Le planning familial est extrêmement inquiet sur le devenir des lois encadrant « l'accouchement sous secret » dit « accouchement sous X ». Le respect de la volonté de la mère inscrit dans les lois de 1993/96 semble menacé. Depuis 2002 les droits de l'enfant furent renforcés par la création du conseil national pour l'accès à la connaissance des origines de l'enfant (CNAOP). Les documents concernant les origines de l'enfant, si les parents biologiques l'ont souhaité, sont conservés. L'enfant à sa majorité pourra y avoir accès. Par ailleurs les parents peuvent à tout moment lever le secret.

Le procès d'Angers fait jurisprudence. A la veille des débats sur la révision des lois de bioéthique sur la question de l'enfant, en justifiant la primauté du lien biologique sur le lien social, il ouvre une porte à la levée du secret. Dans

son rapport la députée B.Barrères parle d'une légère inflexion de la loi pour passer de « l'accouchement secret » à « l'accouchement dans la discrétion », mais c'est bien, sur le fond, une remise en cause d'un droit fondamental des femmes !

Certaines femmes en détresse iront accoucher hors des structures hospitalières. Dans la clandestinité elles

si le nom des donneurs de sperme ou d'ovocyte ?

Les débats, médiatisés, qui tentent de renvoyer les droits des femmes aux droits des enfants n'ont jamais été un facteur de progrès social. Travaillons à faire revivre et progresser les dispositifs d'accompagnement des femmes désirant confier leur enfant à l'adoption. Aidons les familles



abandonneront leurs enfants tout en mettant leur vie en danger. Verra-t-on augmenter les cas de maltraitance d'enfant qui n'était pas désiré ?

Que signifie le droit à la vérité ? Qui connaît vraiment la vérité sur sa naissance ? Faudra-t-il connaître aus-

d'adoption et les enfants adoptés à faire face aux attentes des enfants nés sous X.

Catherine Battreau

Planning familial

De tous temps des nouveaux nés ont été abandonnés ; pour éviter qu'ils ne meurent l'église organise leur prise en charge dès le moyen âge. Un décret-loi du 2 septembre 1941 organisait l'accouchement anonyme et la prise en charge gratuite de la femme enceinte pendant le mois qui précède et le mois qui suit l'accouchement dans tout établissement hospitalier public (Art 47 du Code de la famille et de l'aide sociale). La loi de 1993 inscrit dans le code civil l'accouchement secret (Art 341-1) Lors de l'accouchement, la mère peut demander que le secret de son admission et de son identité soit préservé " Il n'y a alors pas de lien de filiation entre la mère et l'enfant ". Si elle n'est pas revenue sur sa décision dans un délai de 2 mois l'enfant, est adoptable.(article L. 222-6) 1996 la loi Mattéi substitue à la notion de «secret de l'état civil de l'enfant » celle de «secret de l'identité des parents » désormais lieu,date,heure de naissance de l'enfant sont conservés. Janvier 2002 une loi crée Le Conseil National pour l'Accès aux Origines Personnelles (CNAOP) qui est chargé du recueil, de la conservation des éléments d'information sur l'identité des parents de naissance et des éléments de l'histoire originaires de l'enfant. Lorsque l'enfant demande l'accès à ses origines le CNAOP contactera la mère pour l'informer de la demande de l'enfant et solliciter son accord à lever le secret de son identité. Elle a le droit de refuser.

ASSOCIATIONS

Les amis du chalet du Cart

Nombreux sont les lecteurs de l'Anjou Laïque qui connaissent l'histoire de la restauration du Chalet du Cart en vallée de Bionnassay près de Saint Gervais.

Acheté par la FOL 49 en 1970 le chantier/vacances s'est ouvert en 1971. De nombreux stages "normaliens" ont animé, l'hiver, la vieille ferme d'alpage (1888) rénovée par les militants du Maine et Loire. Les séjours de groupes d'amis, de familles s'y renouvellent chaque année pour skier sur les pentes du col de Voza. Les colonies de vacances d'adolescents fréquentent en Juillet cette vallée du pays du Mont Blanc.

Depuis 1984, dans l'esprit des initia-

teurs du projet, l'Association des amis du chalet du Cart organise des séjours d'entretien et de rénovation. Les travaux entrepris sont financés par la seule adhésion de soutien de 15 euros. Réfection des douches, bardage de la cheminée seraient cette année à l'ordre du jour. (Séjours chantier "Août" et "Toussaint").

Nous vous remercions de nous aider en adressant vos chèques à
Alain Paquereau 12 rue Paul Eluard
49000 Angers
(Précisez vos adresses postales et électroniques)

*Jean-luc Veillé,
Président*



La fibre laïque de Vauchrétien

Le 4 février, Jean-Philippe Vérité avait invité les adhérents de l'amicale laïque de Vauchrétien à débattre sur la laïcité. La réunion se déroula de 18h15 à 20 h. Elle commença avec une vingtaine de personnes et se termina à plus de trente.

Un exposé introductif rappela le principe de laïcité et brossa rapidement un historique. Il est toujours bon de se souvenir que la laïcité est un principe universel qui garantit la liberté de conscience et l'égalité de droit. Pour la clarté du débat, il est aussi nécessaire de clarifier ce qui en découle dans l'organisation de la société. Outre la séparation entre la sphère publique (les services publics) et la sphère privée (ce que peut penser et faire

une personne libre), il n'est pas inutile de distinguer les espaces à partir de leurs spécificités, la rue, le café, l'association, l'école (service public à part), l'entreprise...

Ces rappels permettent de mieux nous entendre. Un accord, par exemple, se réalisa sur la différence entre une société multiculturelle permise par le principe de laïcité et un multiculturalisme qui verserait vers le communautarisme.

Les échanges les plus animés portèrent sur l'école laïque. Unanimement la loi Debré fut dénoncée. Après des avis sur la tentative avortée d'unification du système éducatif de 1983 (projet Savary), il s'est avéré que la suppression des crédits publics à l'école



privée catholique restait une revendication à l'ordre du jour. Sur ce sujet, un scepticisme s'est exprimé à l'égard des politiques de gauche. Une divergence est apparue sur le prolongement possible de la scolarité obligatoire jusqu'à 18 ans. L'échec

scolaire marque les esprits. Il est urgent que l'école laïque ait les moyens d'être son propre recours. Et là encore, il y eut unanimité. Il y a encore des militants laïques, notamment à Vauchrétien.

J. P.

Une association militante disparaît

73 ans après sa création, l'amicale laïque de Soucelles ferme ses portes. Pour Dominique Guyader et Régis Piver, présidente et ancien président, c'est un déchirement. Dans un dernier article destiné au journal municipal, Dominique Guyader fait le bilan de l'association septuagénaire. Elle rend hommage à Lucien Coudert qui pendant 50 ans présida l'amicale. Il s'y engagea dès son arrivée à Soucelles comme jeune instituteur. Cette amicale connut des moments glorieux. Elle fut à l'initiative de sections sportives, de soirées théâtrales, de bals. Elle fut à l'origine du fameux moto cross. Une partie des bénéfices réalisée lors des manifestations d'éducation populaire

étaient versée à l'école publique. Propriétaire d'une salle, l'amicale était le centre culturel de Soucelles. Puis les sections créées prirent leur indépendance et la télévision supplanta les spectacles vus et réalisés collectivement.

Pour maintenir des rencontres, l'amicale se recentra sur des activités conviviales : méchoui, fouasses, paëlla, loto. Les excédents financiers qui en découlaient, étaient versés à l'école publique.

Dernièrement, les responsables ont organisé des débats sur des sujets de société et politiques : sida, santé, Europe. Ils n'ont jamais renoncé à l'éducation populaire. De l'activité culturelle,

ils ont tenté de passer à la réflexion civique. Bonne idée, mais il ne faut pas craindre les échecs. L'individualisme ambiant ne favorise pas les échanges d'ordre idéologique.

Les liens entre l'amicale laïque et la fédération des œuvres laïques depuis la présidence de Lucien Coudert ne se sont jamais distendus. Ce n'est pas un hasard si Françoise Huet a demandé que lors des obsèques de son époux des dons soient recueillis en faveur de la fédération des œuvres laïques. L'attachement des administrateurs de l'amicale de Soucelles à l'école laïque était indéfectible.

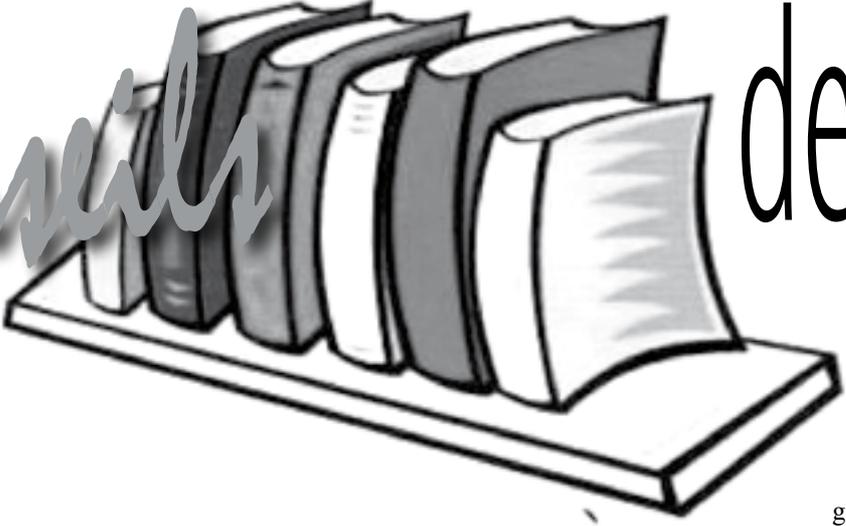
C'est donc très favorablement que nous avons souscrits à la demande de

X. Guyader et Régis Piver. Les fonds de l'amicale dissoute versés à la FOL seront consacrés à des aménagements pédagogiques au centre Bouesse-la-garenne.

Les amicales laïques, souvent méconnues par les professeurs d'école et ignorées par les parents d'élèves, souffrent d'un manque de reconnaissance. La défense de l'école laïque en pâtit. Et pourtant, l'actualité montre bien qu'elle a grand besoin d'être défendue.

J. P.

Les conseils de la librairie Contact



Préparer l'enfer de Thierry Di Rollo, éditions Gallimard collection Série Noire.

Le second tour des présidentielles oppose le dauphin du « Petit » à Saulnier, fer de lance du Parti Franc. Après avoir initié un climat d'insécurité, le « Petit » a déçu lors de ses 2 quinquennats et Saulnier, qui a toutes ses chances, manipule de plus belle l'électorat en entretenant un climat de peur (chômage, immigration, insécurité).

Morman, exécuter des basses œuvres du Parti Franc, se confesse à l'inspecteur Helborn le jour des élections.

Ce roman se déroule en 2022 mais résonne dans l'Histoire avec bien d'autres élections. Bienvenue dans les arcanes de la politique.

Martine

Arrêtez-moi là, de Ian Levison, aux éditions Liana Levi

Jeff est chauffeur de taxi, sans histoires, sympathique. Quand on sonne à sa porte en ce jour de congé, il ne s'attend pas à se trouver face à des policiers peu loquaces et suspicieux qui l'embarquent menottes aux poignets sans plus d'explications.

Par une suite de concours de circonstances, cet homme qui n'a rien à se reprocher se retrouve en garde à vue, puis à l'isolement dans le quartier des condamnés à mort en attendant son procès pour un crime qu'il n'a pas commis. L'auteur nous fait vivre au quotidien sa perte de confiance, son désespoir devant l'impossibilité de prouver son innocence face à la mauvaise foi des policiers.

C'est un livre qui donne froid dans le dos et Ian Levison dresse ici un constat accablant de la justice et de la police américaine, sans épargner les médias !

En attendant Robert Cappa,

de Susana Fortes, aux éditions Heloise d'Ormesson

Chacun d'entre nous garde en mémoire les photos prises par Robert Capa lors de la guerre d'Espagne ou du débarquement en Normandie. Beaucoup moins ont eu l'occasion de voir celles de sa compagne Gerda Tora qui a couvert comme lui les combats en Espagne et y a laissé la vie.

Emigrés juifs dans la France d'avant-

guerre, ils se sont rencontrés à Paris partageant les mêmes galères, fréquentant les mêmes milieux militants. Convaincue de son talent, elle est devenue son agent ; mais peu à peu, il l'a initié à la photo et elle s'est prise au jeu, posant un regard différent sur les gens et les événements.

Sur les pas de Gerda, nous revivons leur aventure et leur histoire d'amour de Paris à Barcelone ou Madrid. L'auteur s'est visiblement prise de passion (communicative) pour la vie de cette femme hors du commun, admirée et respectée par son entourage. Le livre refermé, je n'ai eu qu'un seul regret : ne pas l'avoir connue !

La vie très privée

de M. Sim, de Jonathan COE, aux éditions Gallimard

Max est un anglais sympathique mais plutôt désespéré, qui souffre de solitude depuis le départ de sa femme. Après une visite à son père avec lequel il espère renouer (sans succès) une relation chaotique, plusieurs rencontres vont s'avérer décisives : une jeune femme lui fait découvrir l'histoire d'un na-

vigateur qui le fascine et avec lequel il s'identifie, puis un ami lui propose un job grâce auquel il va se perdre (ou se retrouver ?) aux confins du pays et de son histoire personnelle, au volant d'une superbe voiture et en compagnie d'un GPS qui le fascine...

Difficile de résumer ce roman où les histoires s'emboîtent mais soyez sûrs que vous ne vous ennuierez pas en compagnie de Jonathan Coe à l'humour « so british ».

L'ombre de ce que

nous avons été, de Luis Sepulveda, collection Points Seuil

Il faut signaler impérativement la parution en poche de ce roman si drôle et truculent de Sepulveda, où l'on retrouve tous les espoirs et toutes les illusions perdues d'une génération de chiliens, mais aussi l'analyse critique quoique bienveillante de certains égarements idéologiques. L'auteur n'a pas son pareil pour inventer des personnages à la fois un peu ridicules mais tellement attachants et fraternels !

Marie-Paule

LES IMPERTINENTS

par Michel Perraudau

Jean Meslier est né en 1664, dans les Ardennes. Il y est mort, en 1729, après avoir été curé de la paroisse d'Étrépy, quarante années durant.

De sa vie, très peu de saillances. Il devait lire le latin, sa petite bibliothèque en témoigne, et fut visiblement influencé par Montaigne (1533-1592) : il cite les *Essais*. Il eut maille à partir avec le nobliau local, à propos de paysans mal traités qu'il défendit. Il eut plusieurs bonnes ; l'une d'elle ayant dix-huit ans alors qu'il en avait plus de cinquante ! Sa hiérarchie le tint en considération au début de son sacerdoce. La suite se gâta, l'évêque goûtant peu la rébellion envers le hobereau et pas davantage le

fait de prendre une servante de dix-huit ans – l'Église interdisant que celle-ci en eût moins de quarante. Il fut puni, pour cela, d'un mois de séminaire !

La bombe, qu'il bricola génialement, explosa à sa mort, sous forme d'un long testament dont il laissa, semble-t-il, trois copies : *Mémoire des pensées et des sentiments de Jean Meslier...*, (libellé abrégé, le titre entier occupe cinq lignes !) Ses *Mémoires*, comme ce fut le cas des *Essais*, furent peut-être texte dicté, en raison du « débit d'un prêche enflammé, d'un monologue sans fin, d'une philippique incandescente, d'un discours fleuve », selon Michel Onfray.

Il y lamaine la religion catholique et la monarchie, leur reprochant de maintenir dans la croyance, la dépendance, l'ignorance, le peuple entier. Contre la foi aveugle, il prône, le premier, l'athéisme : « *Pesez bien les raisons qu'il y a de croire ou de ne pas croire, ce que votre religion vous enseigne, et vous oblige si absolument de croire. Je m'assure que si vous suivez bien les lumières naturelles de votre esprit, vous verrez au moins aussi bien, et aussi certainement que moi, que toutes les religions du monde ne sont que des inventions humaines, et que tout ce que votre religion vous enseigne, et vous oblige de croire, comme surnaturel et divin, n'est dans le fond qu'erreur, que mensonge, qu'illusion et imposture.* »

A son décès, en 1729, il fut enterré, dans la confidentialité le plus extrême, ni cérémonie, ni tombe apparente, ni plaque... comme si la hiérarchie catholique, craignait, par une curieuse prémonition, la déflagration à venir.



S'il est difficile de le ranger dans des catégories, peu significatives pour la période, force est de reconnaître que sa démarche d'écriture fut celle d'un individu audacieux, totalement indépendant du milieu dans lequel

il baignait et doté d'une belle autonomie de pensée. Compte tenu de cette intelligence radicalement décalée, le curé ardennais dut, probablement, connaître une certaine solitude.

Thierry Guilabert (*Les Aventures véridiques de Jean Meslier...*, 2010, Ed. Libertaires) rappelle que Jean Meslier est l'auteur de la fameuse maxime : « *Il me souvient à ce sujet d'un souhait que faisait autrefois un homme, qui n'avait ni science, ni étude (...) Il souhaitait (...) que tous les grands de la terre fussent pendus et étranglés avec les boyaux des prêtres.* »



festival et éducation à l'image

Premiers plans

La 23^e édition du Festival Premiers plans d'Angers s'est tenue du 21 au 30 janvier. Moment fort de la vie culturelle angevine, on a pu y découvrir cette année 82 premiers films européens en compétition.

Mais Premiers plans c'est aussi le travail d'une équipe qui œuvre toute l'année, à la fois pour la préparation du festival, mais aussi pour faire vivre avec de nombreux partenaires un important dispositif d'éducation à l'image.

« Nous avons à l'année une équipe de huit personnes, précise Xavier Massé, administrateur du festival. *Premiers plans s'organise sur deux socles principaux. La compétition, qui permet de découvrir des premiers films européens, et un travail d'action culturelle et d'éducation à l'image en direction de publics variés. C'est un travail en continu qui se construit sur l'élaboration du projet artistique, dans une perspective d'échange avec le public.* »

La sélection des films en compétition constitue déjà un gros travail. Pour l'édition 2011, 2044 films (dont 375 longs métrages) ont été visionnés par le comité de sélection. « *Le nombre de films reçus augmente, nous dit Xavier Massé, grâce à la facilité qu'offrent*

aujourd'hui les supports numérique, aussi à la nouveauté européenne du festival. Aujourd'hui, être sélectionné à Premiers plans a du sens pour un jeune réalisateur européen. Tous les films sont visionnés par plusieurs personnes. Les critères de choix ne sont pas restrictifs. Ce qui compte, c'est la qualité de l'œuvre, avec bien sûr les goûts et la subjectivité de l'équipe de programmation. »

Le cinéma de demain

Ce qui frappe le spectateur de Premiers plans, et c'était particulièrement le cas de la dernière édition, c'est la gravité des sujets traités et le côté dramatique des films. « *C'est vrai, reconnaît Xavier Massé, les comédies sont rares. Mais c'est très risqué de se lancer dans la comédie. Pour un jeune cinéaste qui va réaliser son premier film, il ya un besoin vital et une urgence à proposer une vision et une interprétation personnelle du monde, le plus souvent avec sensibilité et gravité. Ce que nous donnons à voir, c'est l'Europe des cultures, et, peut-être, ce que sera le cinéma de demain.* »

Premiers plans, au-delà de la compétition officielle, c'est aussi des lectu-

res de scénarios, des hommages, des rétrospectives, la diffusion de films rares.

« *Les choix sont faits en fonction des thématiques retenues, mais aussi, précise Xavier Massé, de critères techniques : Existe-t-il des copies ? Sont-elles sous-titrées ? Est-il possible de les diffuser ? Tout doit être décidé à la fin de l'été pour le festival*



Xavier Massé et Véronique Charrat

de janvier. Chaque fois que l'on programme une œuvre, on se pose aussi la question du public. Il faut accompagner la diffusion de l'œuvre, la rendre unique par son approche, organiser la rencontre entre l'œuvre, le public et l'auteur. Tous les films font l'objet de ce travail d'accompagnement. »

Accompagner les publics

Premiers plans, c'est aussi, tout au

long de l'année, un travail d'action culturelle et d'accompagnement des publics. Ce travail mobilise deux personnes à l'année.

Véronique Charrat est chargée d'action culturelle. « *Les contenus sont définis en lien avec la programmation, nous dit-elle. C'est un travail ancré sur le local qui se concrétise par des actions pendant et hors festival. Nous avons plus de 50 associations et structures partenaires. Nos actions concernent les jeunes, sur le temps scolaire et hors temps scolaire, les étudiants, les adultes, et, depuis peu nous travaillons sur l'accueil des handicapés et l'accessibilité. Ces partenariats se concrétisent de manière diverse. Bien sûr l'accueil des publics au festival, qui constitue le temps fort, mais aussi des ateliers de réalisation ou la rédaction de critiques avec des jeunes, des partenariats avec des cursus de formation universitaire, un jury d'étudiants, ou la décentralisation de la diffusion des films.* »

Dix jours de festival pendant lesquels la ville d'Angers prend une « couleur cinéma ». Mais ce n'est que la partie émergée de l'iceberg.

Jacky Minier

Bel œil

À partir de 1995 et pendant plus de dix ans, le groupe Bel Oeil enchaîne les concerts bien au-delà des frontières de l'Anjou et produit quatre albums. Tout s'arrête en 2006, envie d'autre chose ?

Non, pas spécialement, l'envie a toujours été là, on a tous été étonnés de cette déconfiture.

Les choses nous ont échappé, le disque ne s'est pas vendu, les programmeurs ne nous programmaient pas, fin de l'intermittence.

Sur le moment, j'ai vu ça comme une catastrophe, une injustice.

Aujourd'hui, je me dis que continuer ce métier dépend de l'envie des autres (des spectateurs, des acheteurs, des programmeurs, etc...). Si l'envie n'est plus là, on existe plus. On dépend du regard de l'autre, de sa projection, de ses préjugés. C'est cruel, mais c'est ainsi, il faut le savoir. Du coup, un seul chemin possible :

quitter cette dépendance vis à vis de l'extérieur, aller un peu plus vers soi-même. Ne plus se battre pour changer ce qui ne peut être changé (la conjoncture), et changer ce qui peut être changé (son rapport à soi, son égo, etc...)

L'année 2011 est celle du retour avec un nouvel album «Je ne vois pas le monde». Un nouveau groupe, une nouvelle aventure musicale ?

Chanter à nouveau, après presque 3 ans de pause, c'est forcément autre chose. Je ne suis plus intermittent, je n'ai qu'une seule exigence, et elle est purement artistique et personnelle : continuer à apprendre, à creuser et me faire plaisir. Elle n'engage que moi et elle n'est pas obligée d'être partagée. Voilà ce que je suis, c'est cash. D'où la photo de mon visage, presque un portrait. C'est tout ce que je suis, ni plus ni moins, sans fard, sans maquillage. Je ne me cache pas, je suis un homme comme tous les hommes et je vous regarde droit dans les yeux.

La question qu'on ne vous pose pas et que vous auriez aimé que l'on vous pose...et votre réponse.

Pour parler plus longuement de ce retour. J'ai profité de 3 ans de pause pour écrire autrement. En gros, avant j'écrivais sans choisir vraiment, sans me remettre en question, à l'instinct et sur l'instant. Aujourd'hui, je choisis telle ou telle forme, je sais où je veux aller et ça me permet d'être direct. Chaque mot est pesé, choisi et assumé, rien n'est fumeux, flou ou ampoulé. Ma pensée est précisée, mon vocabulaire s'est ouvert. D'une autre manière, écrire pour moi a toujours été un enjeu (pas le choix). Aujourd'hui, c'est du jeu (je manipule le matériau comme de la pâte à modeler, je deviens artisan... je travaille. Et c'est en travaillant qu'on progresse, et non pas en s'imaginant artiste. Il ne suffit pas d'écrire, il faut réécrire. Car c'est dans la réécriture que l'on se surprend et que nos textes nous dépassent. C'est un travail sur soi, sur la modestie.

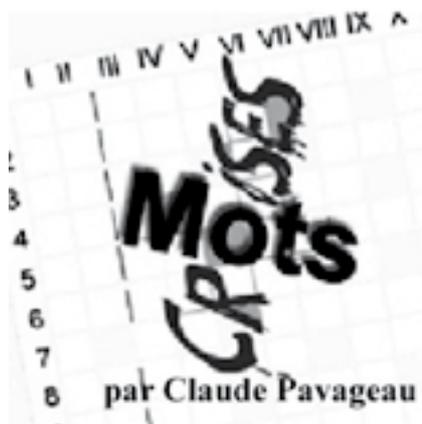
Musicalement, j'ai laissé mes compositions aux mains d'un arrangeur, Marc Cormier, lequel a construit le disque autour notamment du ukulélé, instrument singulier, léger, très simple, presque miniature, mais dont le son est direct. A lui seul, cet instrument exprime souvent ce que les tex-

tes tentent de faire passer : Comment parler vrai, sans détours ? Comment voir le monde, tel qu'il est, comme il est, et non pas comme l'on se voit. Le ukulélé est un instrument léger et donne une touche légère aux textes, eh puis il est modeste... et ce sont des chansons modestes qui disent uniquement ce que les gens pensent. Nos préoccupations à tous, nos pensées intimes sont : comment aimer et être aimé ? Rien d'autre, et ce à tout âge.

Les dates des concerts

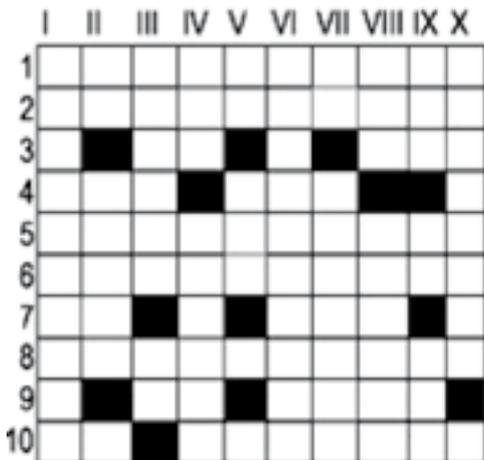
- 2 avril : Théâtre Le Bournot (1ère partie de Loïc Lantoine), Aubenas (07)
- 29 avril : Salle La Menuiserie, Pantin (93), concert solo
- 20 mai : Centre culturel Georges Brassens, Angers
- 27 mai : Musée de la Vigne, St-Lambert-du-Lattay, concert solo (49)
- 28 mai : festival Georges enflamme la scène, à St Georges sur Loire,

Propos recueillis par J.L. Grégoire



Le Lecteurs

Grille 96



Horizontalement : 1-Anar. 2-Mobiles. 3-Société – Grossit le Danube. 4-Fourrage-Mer d'Angleterre. 5-Rependra du canard. 6-Ranimerai le feu. 7-À la mode - Marat rédigea celui du Peuple. 8- Liste de partis – Chaussure. 9- Matière du silence – Prince grec. 10- Pronom - Ceinture.

Verticalement : I-Licencieuses. II-Congé (phonet.) -Abeille. III-Fit rejouer - Symbole d'un métal. IV-Métal Grande école - Ivre. V- Presqu'île - Régale l'âne. VI-Dure trois ans. VII-Premier en géographie - Actinie en mer. VIII-Déesse - Dresser. IX-Chaîne - Dieu - Vieille colère en désordre. X-Fin d'un cours.

Solution du n° 95



Blog Anjou laïque :

<http://anjoulaique.blogspot.com>

Pour consulter le précédent numéro, des compléments d'articles, de nouvelles contributions.

Adresse mail : anjoulaique@gmail.com
ou jack.proult@wanadoo.fr

Quelles racines ?

Reprenant une observation venue d'ailleurs, le maire de Cholet déplore avec la pire mauvaise foi « l'absence de mention des fêtes chrétiennes dans l'agenda distribué (à la jeunesse) par la commission européenne » qui « nie et méprise les racines judéo-chrétiennes de l'Europe. ».

Une Europe de religion chrétienne depuis quelques siècles seulement – et pas totalement puisqu'il y a toujours eu des sceptiques, des libre-penseurs et des athées- quand nos vraies racines sont gréco-latines et remontent à plus de 2 500 ans.

Voyez les langues, l'écriture, les arts, le droit, la philosophie, les institutions publiques (césarisme ou démocratie), la médecine (Hippocrate et Galien) etc...

Voyez le temple dédié à Mithra récemment découvert à Angers (et rapidement rasé !) sans remonter à la préhistoire de Roc-en-Pail et à la longue période celtique des dolmens et menhirs remarquables du Maine et Loire.

Dans le silence étourdissant des responsables politiques laïques, j'attends que des historiens consciencieux apportent les synthèses nécessaires pour établir définitivement aux yeux de tous la vérité que le christianisme n'est qu'un épiphénomène plaqué tardivement sur une riche humanité européenne en ne confondant pas les racines traçantes qui s'étendent en surface, avec les racines pivotantes qui plongent profondément dans le sol et résistent à toutes les tempêtes.

Max Bayard

Si nous aussi on la faisait la Révolution ?

Révolution, le mot qui effraie le bourgeois, donne des sueurs froides à madame la marquise au souvenir de Marie-Antoinette, fait trembler les possesseurs de comptes en Suisse ou aux îles Caïmans, fait hausser le ton aux anti-communistes primaires, détourne les yeux devant le portrait du Che, Révolution, le mot, devenu gros mot, s'est évadé du dictionnaire des langues mortes.

Autres temps qu'ils disaient et dans notre Anjou le seul nom de Lénine, accolé à café, fait sombrer dans le ridicule quelques fieffés réactionnaires.

Alors qu'attendons nous pour secouer le joug de la dictature de l'argent, du fric, du dollar, des dividendes, des spéculateurs qui jonglent avec les monnaies, qui achètent, revendent des tonnes et des tonnes de blé sans avoir jamais vu la tige d'un épi, qui font monter le prix de l'essence par un simple clic sur un ordinateur, qui n'hésitent pas à favoriser l'ascension des taux d'intérêt de la dette des pays qui accèdent à la démocratie, qui comme le disait François Mitterrand « s'enrichissent en dormant ».

J'entends des voix :

Notre liberté ? Elle est belle pour le érémitisme et le smicard. Celle de se payer une tranche de viande deux à trois fois par semaine qu'ils n'ont pas le droit d'exercer. Ersatz de démocratie que celle d'un pays où les queues s'allongent devant les restaurants du cœur. Mais surtout n'augmentez pas les salaires, entendons les petits salaires ! Moralisons le capitalisme. Tu parles encore. Pas plus qu'il n'a d'odeur, l'argent n'a pas de morale.

Mondialisation, l'argument suprême . Nous ne sommes pas seuls. Nos riches iront déposer leur pactole à l'étranger si nous leur rappelons les impératifs de la solidarité nationale. La nuit du 4 août (1789) pour abolir les privilèges nous n'avons pas (et pour cause) sollicité l'adhésion de la Communauté européenne et de l'ONU. L'exemple avait eu, avec le temps, des vertus d'entraînement.

Des privilèges il en reste à abolir
Alors ! on la fait la Révolution ?

Jean Goblet

Abonnement

(un an 4 numéros minimum)

Nom :
N° : Rue :
Code postal :
Ville :

Je m'abonne à l'Anjou Laïque et je joins :

- 12 € abonnement annuel
 20 € abonnement de soutien
 €
- Retourner à FOL 49 (Anjou Laïque)
14 bis, avenue Marie-Talet
49100 Angers

L'Anjou Laïque N°96

Directeur de la publication :

Jack Proult

Rédacteur en chef :

Jacky Minier

Comité de rédaction : Gérard Balesme, Jean-Paul Brachet, Rémy Barbier, Laurent Charrier, Jean-Louis Grégoire, Louis Le Meter, Jean-Claude Michineau, Jean-Pierre Thuleau.

Mise en page : Jean-Claude Michineau

Collaborations : Jean-Goblet, Michel Perraudau, Patrick Duyts, Hédi Djélassi, Nadia Ayadi, Catherine Battreau, Jean-Luc Veillé

Imprimerie Paquereau
Technographis

31, rue Eugène Delacroix
49000 Angers

N°CCPAP 0710G8683I : 125-0936

Votre librairie

Contact

librairie
papeterie

3, rue Lenepveu Angers

À Mohamed Bouazizi

Pour une poignée de figues,
une panier d'oranges,
La femme flic t'a giflé.
Pour une poignée de figues
sur le trottoir,
Le fonctionnaire zélé t'a ri
au nez.
Tu as baissé les yeux, humilié
et meurtri.
Tu n'étais plus Mohamed
Bouazizi.
Tu n'étais plus l'étudiant,
marchand de hasard.
Tu n'étais plus un homme,
Ni devant Dieu, ni devant
les hommes.
Yeux grands ouverts sur ton
désespoir,
Tu as versé l'inferral liquide.
La flamme bleue a tangué
Sur ton corps agenouillé.
Dis, Mohamed Bouazizi !
Quand l'allumette a craqué
As-tu pensé à Yann Palach,
Ton frère de Tchécoslovaquie ?
As-tu pensé aux bonzes de
Saïgon ?
Dis, Mohamed Bouazizi !
As-tu pensé à ceux, qui,
après toi,
De Tunis au Caire, d'Alger à
Sanaa,
Allaient brûlé sur les places
chauffées au soleil ?
Oui, dis-nous, Mohamed !
Dis-nous !
A l'instant ultime du basculement
de ta vie,
As-tu pensé que sur les
places ensoleillées
La Révolution allait se mettre
à rougir
... Et puis, peut-être, à danser ?

Louis Le Méter
(Angers, le 3 février)

Référendum sur le nucléaire Respectons d'abord celui sur le traité de Lisbonne

Ils ont la mémoire courte les
écologistes qui, dans la foulée
du drame japonais, réclament
un débat suivi d'un
référendum sur le nucléaire.
Comme si dans un pays, soi-
disant démocratique, la voix
du peuple était respectée.
Par référendum les Français
avaient rejeté le traité de



Lisbonne. Vous savez ce qu'il en a été. Un petit tour de passe-passe et les parlementaires qui, paraît-il, sont les représentants du peuple n'ont, pas tenu compte plus que de leur première chemise, du non de leurs mandats. Comment être sûr de ne pas être trahi une nouvelle fois ?

Jean Goblet

Lumière sur les racines de l'identité Française

Le Saint-Esprit, qui l'avait une première fois illuminé à l'abbaye Saint Jean de Latran de Rome, lui est une nouvelle fois tombé sur la tête. Il faut dire que le lieu, l'abbatiale de Vezelay, s'y prêtait. A la veille du débat sur la laïcité, craché, juré, on ne parlera pas de l'Islam, il a évoqué les racines chrétiennes de la France. Propos traduisant la limitation de ses connaissances en agriculture et en histoire.

Le plus modeste jardinier amateur, lorsqu'il plante des rosiers ou des poireaux, sait que pour donner davantage de vivacité à la plante il convient de couper l'extrémité des racines, c'est-à-dire les plus anciennes qui, avec le temps, se sont étioilées. On ne saurait effectivement nier l'influence qu'eût l'église chrétienne après le ralliement de l'opportuniste Clovis. Les cathédrales, mais aussi les guerres de religion et les croisades où déjà on faisait la chasse aux juifs et aux « bougnouls » appelés alors « infidèles ».

Depuis de plus jeunes racines se sont fortifiées ; C'est là qu'il pêche par son ignorance en Histoire. Surprenant, lui, qui a tenté de récupérer Jaurès, Blum et Guy Môquet... qu'il méconnaisse Jean-Jacques Rousseau, Diderot, Montesquieu d'Alembert, Condorcet et quelques autres philosophes du siècle des Lumières, les lumières qui ont imposé les valeurs - dont la laïcité - sur la base desquelles s'appuie depuis plus de deux siècles l'identité française, les lumières qui sont d'ailleurs devenues valeurs universelles.

J.G.